

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54<sup>ème</sup> ANNÉE - NUMÉRO 741

14 JANVIER 2000 - 150 Francs CFA

## GARANTIR UNE GLOBALISATION SANS MARGINALISATION EST UN DÉFI DE NOTRE TEMPS

(...) La globalisation accélère les flux de capitaux et l'échange de marchandises et de service entre les hommes, influençant inévitablement les déplacements humains. Chaque grand événement qui a lieu en un point déterminé du monde tend à se répercuter sur toute la planète, tandis que croît le sentiment d'une communion de destin entre toutes les nations. Les nouvelles générations croissent dans la conviction que la planète est désormais un «village global» et instaurent des relations d'unité qui dépassent les diversités de langue ou de culture. Vivre ensemble devient pour de nombreuses personnes une réalité quotidienne.

Dans le même temps, toutefois, la globalisation produit de nouvelles fractures. Dans le cadre d'un libéralisme effréné, s'accroît dans le monde l'écart entre pays «émérgents» et pays «perdants». Les premiers disposent de capitaux et de technologies qui, leur permettent de jouir

pleinement des ressources de la planète, faculté qu'ils ne partagent pas toujours avec un esprit de solidarité. Les seconds, au contraire, n'ont pas facilement accès aux ressources nécessaires pour un développement humain adéquat et, parfois, ne disposent pas même

des moyens de subsistance; écrasés par les dettes et déchirés par les divisions internes, ils finissent souvent pas dissiper leur peu de richesses dans la guerre (cf. Encyclique Centesimus annus, n. 33). Comme je l'ai rappelé dans le Message pour la Journée mondiale de la Paix en 1998, le défi de notre temps

consiste à garantir une globalisation dans la solidarité, une globalisation sans marginalisation (cf. n. 3) (...)

Vatican, le 8 décembre 1999

Jean-Paul II

Extrait Message aux fidèles du monde et à tous les hommes de bonne volonté.

N.B. : Le titre est de la rédaction

### A L'ÉCOUTE DU PAPE



## LES ÉLECTIONS DANS LE BÉNIN DU RENOUVEAU :

## LE SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF PERMANENT EN SOUFFRANCE

Décidément le secrétariat administratif permanent de la commission électorale nationale autonome (SAP / CENA) a du mal à démarrer en toute quiétude. En effet, il fait déjà face à la foudre de certaines personnes et du parti la Renaissance du Bénin.

Au terme de la Loi n° 98-034 du 15 janvier 1999 portant règles générales pour

les élections en République du Bénin, il est prévu en son article 47 :

«La commission électorale nationale autonome (CENA) dispose d'un secrétariat administratif permanent chargé :

— de la gestion de la mémoire administrative et du patrimoine électoral national ;

(Lire la suite à la page 7)

## COMMENT ET OÙ GAGNER L'INDULGENCE TOUT LE LONG DE L'ANNÉE JUBILAIRE AU BÉNIN

(Lire nos informations à la page 11)

## L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE

(Suite et fin)

### 3 — ENTRE MONDIALISATION ET MARGINALISATION, QUELLE AFRIQUE ?

Vecteurs de la théorie économique des avantages comparatifs, la Banque mondiale et le FMI ont confiné, davantage, l'Afrique noire dans le rôle de pourvoyeuse de matières premières de la division internationale du travail. Les recettes tirées de la vente de ces produits de base devaient servir à financer l'industrialisation. Mais, l'effritement continu de leurs cours depuis bientôt trente ans ne l'a pas permis. Ainsi, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est tombée de 3 % en 1990 à 2,5 % en 1996.

Le succès des réformes engagées par une politique économique régionale se mesure aussi par la variation du volume des investissements privés étrangers. En Afrique noire, sous la houlette de la Banque mondiale et du FMI, les contrôles de change ont été levés et les taux de change sont déterminés par le marché financier depuis la fin du système de Bretton-Woods. Des initiatives sont prises pour permettre au secteur privé extérieur de contrôler l'administration et la maintenance des infrastructures, la gérance des ports, la production et la distribution d'électricité et d'eau et l'acquisition des réseaux de téléphone. Un portefeuille de 1 milliard de

dollars environ 600 milliards de F CFA est investi dans les marchés boursiers du continent — Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Kenya, Namibie, Zimbabwe et à l'île Maurice —, tous les pays envisageant d'en ouvrir un. Cependant, les investissements étrangers privés concernent davantage les secteurs du pétrole, du gaz et l'exploitation minière. Ce flux des capitaux privés dans la région risque d'accroître ce phénomène de dépendance et d'appauvrissement de l'Afrique.

La solvabilité, le dernier critère qui mesure l'éligibilité d'une nation ou d'une région à la mondialisation, vient aussi tempérer l'optimisme né des statistiques de croissance de l'Afrique noire publiées par le FMI et la Banque mondiale. L'endettement de l'Afrique est estimé à 223 milliards de dollars environ 133.800 milliards de F CFA, dont 175 proviennent des fonds bilatéraux fournis par les pays industriels et des prêts multilatéraux octroyés par la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement. Le service de cette dette absorbe un cinquième des recettes

d'exportation des pays de la région, à l'exclusion de l'Afrique du Sud. Cependant, les arriérés s'accroissent. Ils sont passés de 32,7 milliards de dollars environ 1.962 milliards de F CFA en 1990 à 62 milliards (37.200 milliards de F CFA) en 1995...

L'analyse statistique montre donc que l'Afrique n'a pas intégré l'économie mondiale en dépit des mesures de déréglementation qui, théoriquement devaient l'avantager sur le plan international. La question de vocabulaire et l'analyse de l'intervention de la Banque mondiale en Afrique confirment que la théorie du libre-échange ne correspond pas aux aspirations des Africains. Ceci d'autant plus que le taux de croissance annuel moyen des pays de l'OCDE a baissé depuis l'accélération de l'ouverture des frontières aux biens et services extérieurs à cette région. Il est passé de 5,2 % dans la période 1961-1969, à 3,9 % en 1970-1979, à 2,6 % en 1980-1989 et 2,1 % en 1990-1996. Peut-on en conclure qu'il existe une corrélation entre baisse de croissance et libre-échange ?

La question mérite un certain intérêt puisque le premier point de notre réflexion

(Lire la suite à la page 12)

## QUIDAH : INAUGURATION DU MÉMORIAL DU GRAND JUBILÉ DE L'AN 2 000

(Lire nos informations à la page 8)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

# LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION : PROMOTION HUMAINE OU NOUVEL IMPÉRIALISME ÉCONOMIQUE

Dans une lettre adressée au Président de la République du Bénin, l'Institut des artisans de justice et de paix (I.A.J.P.) et la Commission archidiocésaine Justice et Paix (C.A.J.P.) protestent contre la santé de la reproduction et ses ravages au Bénin. Ci-après le texte intégral de ladite lettre :

« En effet, avec la terre, la principale ressource de l'homme, c'est l'homme lui-même. »  
(Jean-Paul II, *Centesimus annus*, 32)

À Monsieur le Président de la République du Bénin,

Monsieur le Président,

Voici le canevas de la lettre à vous adressée :

— Vœux de l'I.A.J.P. et de la C.A.J.P. pour l'An de Grâce du Grand Jubilé de l'An 2000.

— Sérieuses réserves émises sur la santé de la reproduction : les droits et la dignité des personnes sont bafoués.

— Certains organismes internationaux appliquent les conclusions du Rapport Kissinger.

— Rappelons-nous le piège de l'esclavage pour cesser d'échanger des vies humaines contre de la pacotille.

— Il est urgent de devenir une intelligence béninoise organisée, agissant pour le bien du peuple et en ne faisant pas que la politique des autres.

— La santé de la reproduction n'est que la castration radicale, sans égard et sans pitié de nos mères, femmes et filles. C'est le projet de la dislocation de la famille déjà assez affaiblie.

— Notre élite se refuse à prendre conscience du danger, soit parce qu'elle est corrompue, soit parce qu'elle a un sens patriotique émoussé.

— Doit-on continuer à répondre comme Cain à Dieu : « Suis-je le gardien de mon frère ? » (Cf. Genèse 4, 9-10).

Monsieur le Président,

Nous entrons dans le Grand Jubilé de l'An 2000, et il est de bon ton que tous les citoyens viennent vous souhaiter leurs vœux les meilleurs pour cette année nouvelle naissant sur les cendres de l'année écoulée 1999. Nous clôturons le 20<sup>ème</sup> siècle pour entrer dans le 21<sup>ème</sup> siècle.

L'Institut des Artisans de Justice et de Paix (I.A.J.P.) et la Commission Archidiocésaine Justice et Paix (C.A.J.P.) sont des institutions catholiques étudiant les questions politiques, économiques et sociales brûlantes dans le but de rechercher et de proposer des approches de solutions aux problèmes sociaux, surtout graves, menaçant nos sociétés. Sa mission est de sauvegarder et de protéger intégralement la personne humaine dans son contexte et

environnement social, en incitant chaque citoyen à contribuer au développement réel de sa patrie et à son épanouissement humain personnel.

Les membres de l'I.A.J.P. et de la C.A.J.P. ont organisé avec quelques chrétiens et autres personnes non chrétiennes de bonne volonté un symposium ayant pour thème :

LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION :

PROMOTION HUMAINE OU  
NOUVEL IMPÉRIALISME  
ÉCONOMIQUE

Nos études nous ont amenés à conclure que le Bénin s'est engagé sur une voie le conduisant irrémédiablement à plus ou moins long terme à son autodestruction. Les Organisations humanitaires internationales ne font pas que de la promotion humaine comme elles le laissent entendre. C'est une véritable contention de la population africaine qui est visée. C'est-à-dire que, à long terme, nous serons parkés dans des réserves comme les indiens le sont encore aux USA.

Les moyens financiers énormes mis à notre disposition ne sont pas œuvres de charité, mais poursuite d'une visée diabolique mise au point par le fameux Rapport Kissinger dans les années 70.

Nous prenons tout simplement aujourd'hui à l'appât nos pères; ils n'avaient pas hésité à envoyer leurs fils et filles en esclavage contre de la pacotille. En réclamant à cor et à cri réparation pour une faute nous poursuivant jusqu'aujourd'hui, nous oubliions d'être vigilants, et un peu plus lucides et scrutateurs. L'argent facilement distribué et gagné n'a jamais servi qu'à émousser la conscience des personnes, même celles de bonne foi.

Notre salut repose sur un travail humain vraiment structuré par une intelligence béninoise organisée. Notre pauvreté au Bénin provient essentiellement d'un manque de confiance en notre génie créateur, de notre refus de souffrir ensemble la faim et la soif du pionnier pour émerger et réussir, de nos égoïsmes individuels et de groupe, et d'une carence chronique de rigueur.

L'avenir de notre pays et de notre continent devra s'engager dans la décision courageuse et héroïque que nous sommes moralement obligés de prendre pour refuser et rejeter en bloc la santé de la reproduction. Le terme est d'ailleurs tellement pervers et pernicieux, car il rejette la fonction éminemment procréatrice de toute la personne pour la réduire à un acte purement charnel. C'est pourquoi, l'un des moyens les plus inhumains employés, c'est la castration radicale, sans égard et sans pitié de nos mères, femmes et filles, et la dislocation par tous les moyens de nos cellules familiales, déjà assez érodées. Tout ceci se fait au nom de l'émancipation de la femme africaine. Nous ne sommes pas des animaux élevés en étable qu'il faille supprimer pour cause de surproduction. Ces calculs économicistes faits au détriment des Peuples béninois, africains et du Tiers-monde, résultent d'un nouvel impérialisme

succédant à l'esclavage, au colonialisme et au néocolonialisme.

Tandis que de nombreux pays se battent pour produire et manger leur maïs à la sueur de leur front, nous au Bénin et même en Afrique, nous attendons une décision aubaine des bailleurs de fonds qui n'ont finalement d'autres solutions que de décréter notre mise à mort lente et irrévversible. Si nous nous refusons à l'effort par un travail honnête, nous nous acculons, par notre faute, à subir le diktat des puissances occidentales, lasses de nous nourrir. Le développement intégré qui nous est constamment proposé et imposé, et que nos politiciens répètent en se méprenant trop souvent sur le sens et le contenu réels, n'est qu'un endiguement économique contrôlé et dépendant dont participe intégralement la santé de la reproduction.

En vous écrivant, Monsieur le Président, nous voulons, par vous, atteindre aussi tous les Béninois. Il est important qu'ils sachent que notre avenir ne doit pas dépendre de la pure générosité des autres, mais de notre engagement pour un devoir consciencieux stimulant une société solidaire et travailleuse.

Notre élite ne semble pas être assez consciente du danger qui nous guette. Nos éminentes têtes pensantes sont, pour la plupart, complètement emportées par le vertige de cette mine d'enrichissement que constitue la santé de la reproduction. Ne le savent-elles pas ou le savent-elles ? Il nous est difficile d'apporter une réponse. Mais nous relevons le fait que selon saint Thomas d'Aquin, l'ignorance, la méprise et l'erreur corrompent et détruisent la connaissance. Aussi serait-il bon de réveiller en cette élite, un esprit citoyen et patriotique pour qu'elle n'hypothèque pas l'avenir de toute une nation, un pays et un continent juste pour satisfaire une soif individuelle et étriquée de richesse et d'opulence.

Nos populations, pauvres et analphabètes, sont atteintes dans leurs droits les plus intimes. Trompées sur la nature réelle de ce qui leur est proposé, elles subissent des mutilations psychiques et physiques encore plus graves que l'excision. Il est de notre devoir en tant que frange de l'élite

citoyenne de les protéger intégralement et de nous faire gardien de leur vie et bien-être.

La mission de tout homme est de se faire gardien de la vie de son prochain; la femme est gardienne par excellence de la vie, car elle porte le beau nom d'Ève, c'est-à-dire mère des vivants. Pouvons-nous nous permettre d'exhorter nos mères, femmes et filles à se muter en mères des morts ? Le drame de l'esclavage nous poursuit encore aujourd'hui, et nous n'avons pas le droit d'ajouter un autre crime, plus atroce, à celui de nos pères. Notre meilleure façon d'expier cette faute, c'est d'œuvrer effectivement à la promotion de la vie en stimulant un développement économique pouvant nous permettre de nourrir décemment nos enfants sans tendre continuellement la main vers des maîtres qui, las de nous assister, concluent résolument et irrémédiablement à notre mise à mort économique, politique et sociale. Notre existence comme personne humaine est bafouée dans toute son intimité.

Il est une Parole qui, prononcée depuis le fond des âges, continue à interroger chaque homme sur son attitude envers son prochain. Cain qu'as-tu fait de ton frère ? Devrions-nous décliner encore toute responsabilité en répondant comme Cain à Dieu : Suis-je le gardien de mon frère ? (Cf. Livre de la Genèse 4, 9-10).

Monsieur le Président, en vous souhaitant tout le bien que tout citoyen honnête désire pour celui qu'il a élu aux suffrages universels comme Premier Magistrat de la Nation, nous vous prions d'agir vite, très vite pour que notre pays ne coure pas irrémédiablement à la dérive.

Joyeux Noël et Meilleurs Vœux pour cette Grande Année Jubilaire, An 2000.

Cotonou, le 5 décembre 1999

Abbé Raymond B. Goudie  
Directeur de l'I.A.J.P.  
Secrétaire de la C.A.J.P.

N.B. : Le titre est tiré du texte par la rédaction.

**"LA CROIX DU BENIN"**

Rédaction et Abonnements  
"LA CROIX DU BENIN"  
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19  
E-mail : lacroixbenin@excite.fr  
Cotonou  
(République du Bénin)  
Compte :  
C.C.P. 12-76  
COTONOU  
Directeur de Publication  
BARTHELEMY  
ASSOGBA CAKPO  
Dépôt légal n° 892  
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui soutiennent un

Abonnement de Société 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 EP)  
Abonnement de Bénéficiaire 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 EP)  
Abonnement d'Unité 20.000 F CFA et plus (200 EP)  
Changement d'adresse 100 F CFA

**TARIFS D'ABONNEMENTS par Région**

Bénin 3.720 F CFA  
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mali, République du Tchad, Sénégal et Togo 4.080 F CFA  
Guinée 5.760 F CFA  
Gambie, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA  
France 5.760 F CFA  
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone 5.760 F CFA  
Kénia (Zaire) 9.000 F CFA  
Togo, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.000 F CFA  
U.S.A. 9.480 F CFA (94,8 EP)  
Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA (102 EP)  
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA (85,2 EP)  
Canada 10.200 F CFA (102 EP)  
Chine 12.480 F CFA (124,8 EP)

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr  
Cotonou (République du Bénin)

ECHO

ATACO

LE TOURISME RICHES

Une séance que nationale déroulée au Ctr 1999 sous la Akpo, directeur de l'artisanat et

La séance conseil consult localité. Elle a d'ouverture du conscription ur çois Kassa. Un nale du tourisn Emmanuel Ak

Dans sor général a rapp d'artement d tourisme dans d'un pays, ava est facteur de de solidarité e ethniques, et peuples.

Il a par ail économic, nique du t secteur du to dans le dépar

ATLANT

L'ANNEXE COI

Le Lycée au quartier réhabilité po On peut à à salutaire, cet le conseil de

Le proje 865.179.225 communiqu prêt de la pement (B/ du lycée tec s'imposer raisons bien technique C le plus ancie situé dans l nement qui stratégique meurant, or sant des jeu que et profi persistant d jeunesse. Il breux les e technique C constate q commerce merce, ges affichent u sur les aut élèves s'or un premier agrandisse pace, il s'e autre site j trielle.

Une fi Kpondého marré. Ils niveau de Le chanti financem

## ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

## ATACORA-DONGA

## LE TOURISME, UN SECTEUR AUX RICHES POTENTIALITÉS

Une séance de vulgarisation de la politique nationale du tourisme au Bénin s'est déroulée au Ciné Natitingou le 29 décembre 1999 sous la direction de M. Emmanuel Akpo, directeur départemental du Commerce, de l'artisanat et du tourisme de l'Atacora.

La séance regroupait les membres du conseil consultatif, notables et sages de la localité. Elle a été marquée par l'allocution d'ouverture du secrétaire général de la circonscription urbaine de Natitingou, M. François Kassa. Un exposé sur la politique nationale du tourisme a ensuite été présenté par M. Emmanuel Akpo.

Dans son intervention, le secrétaire général a rappelé la richesse touristique du département de l'Atacora, le rôle que joue le tourisme dans le cadre du développement d'un pays, avant de montrer que le tourisme est facteur de rapprochement, de rencontre, de solidarité et de brassage entre les groupes ethniques, et à l'échelle mondiale, entre les peuples.

Il a par ailleurs invité tous les opérateurs économiques, tous les acteurs de la vie économique du département à investir dans le secteur du tourisme, classé presque en tête dans le département de l'Atacora.

## ATLANTIQUE - LITTORAL

## L'ANNEXE DU LYCÉE TECHNIQUE COULIBALY BIEN TÔT UNE RÉALITÉ

Le Lycée technique Coulibaly, annexe au quartier Kpondéhou à Cotonou sera réhabilité pour la rentrée scolaire 2000-2001. On peut à juste titre qualifier de décision salubre, cet acte pris le 5 janvier dernier par le conseil des ministres.

Le projet de réhabilitation d'un coût de 865.179.225 F CFA ainsi qu'il ressort du communiqué du Conseil, sera réalisé sur un prêt de la Banque Africaine de développement (BAD). La nécessité d'une annexe du lycée technique Coulibaly avait fini par s'imposer dans les années 80 pour des raisons bien simples à comprendre. Le lycée technique Coulibaly est le plus important et le plus ancien du genre dans notre pays. Il est situé dans la capitale économique, environnement qui convient parfaitement au rôle stratégique qui devrait être le sien. Au demeurant, on assiste à un engouement croissant des jeunes pour l'enseignement technique et professionnel à cause du phénomène persistant du chômage qui frappe surtout la jeunesse. Ils sont donc de plus en plus nombreux les candidats à l'entrée au lycée technique Coulibaly. Au même moment, on constate que les filières de l'industrie et du commerce comprenant les options: commerce, gestion informatique, secrétariat etc, affichent une nette tendance à prendre le pas sur les autres. Ainsi, les 3/4 de l'effectif des élèves s'orientent vers ces spécialités. Dans un premier temps, l'État avait envisagé un agrandissement du lycée. Mais faute d'espace, il s'est engagé dans la recherche d'un autre site pouvant accueillir l'annexe industrielle.

Une fois le choix porté sur le site de Kpondéhou, les travaux avaient aussitôt démarré. Ils ont seulement pu être conduits au niveau de la charpente pour 3 ou 4 bâtiments. Le chantier a dû être abandonné faute de financement pour poursuivre les travaux. Des

autorités politico-administratives d'alors avaient trouvé mieux dans cette situation que de se livrer au morcellement du domaine et à la vente des parcelles qui en sont issues. Entre-temps, l'Institut supérieur de technologie (IST) d'un promoteur privé s'est érigé sur une partie du terrain.

Le ministre de l'Éducation a réagi à ces occupations anarchiques dont un domaine censé appartenir à son département était ainsi l'objet.

C'est alors que des négociations commencent avec la BAD en 1997 en vue de financer l'achèvement du projet. Ce dernier fait partie d'un projet plus vaste dénommé "Projet Éducation 3 (PED 3) comprenant la construction et l'équipement de laboratoires dans des CEG, la scolarisation des filles, l'alphabetisation etc.

Le but recherché dans l'immédiat est de porter la capacité d'accueil dans les filières industrielle et commerciale de 1000 (effectif actuel) à 1500-2000 élèves.

## BORGOU-ALIBORI

## POURSUITE DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DES QUARTIERS DE PARAKOU

Les travaux d'électrification des quartiers périphériques de la ville de Parakou progressent normalement même si quelques difficultés restent encore à surmonter. Cette situation a été appréciée à sa juste valeur par le ministre de l'énergie M. Félix Essou Dansou. C'était lors d'une brève tournée que le ministre a effectué dans le département du Borgou du 28 au 29 décembre 1999.

L'accueil chaleureux réservé au ministre de l'énergie et à sa suite n'avait d'égal que l'ardent désir des populations qui n'en sont pas encore bénéficiaires de voir enfin la lumière arriver jusque dans leurs quartiers et dans leurs hameaux.

Votre désir sera comblé a affirmé le ministre en invitant les populations à s'abonner en grand nombre à la société béninoise d'électricité et d'eau (SBEE) pour soutenir la sécurité du réseau et ouvrir d'autres perspectives à travers de nouveaux projets à caractère social.

Le projet d'électrification dont les travaux se poursuivent actuellement s'articule autour des composantes suivantes : la construction d'une ligne 20 KV de Parakou à Tchaurou, d'une longueur de 60 km. Elle sera raccordée à la centrale thermique de Parakou en cours de réhabilitation. Ladite ligne passera par Tchaurou, et traversera les quartiers Badéparou, Tchatchou et Papané. Toutes ces localités seront alimentées en énergie électrique dans le cadre du projet électrique.

En ce qui concerne l'état d'avancement des travaux, il convient de rappeler que ce projet est divisé en trois (3) lots. Le lot n° 1 comporte une ligne de Papané à Tchaurou, le lot n° 2 relie Tchaurou à Tchatchou et le lot n° 3, Tchatchou à Parakou. Sur l'ensemble des lots, seul le lot n° 3 connaît un léger retard. Sur ce point le ministre de l'énergie a donné des instructions pour que l'entreprise "HQ" International qui en endosse la responsabilité puisse mettre tout en œuvre afin que les travaux soient achevés dans les délais acceptables.

En effet, satisfaire les besoins des populations en eau potable et en énergie sous

toutes ses formes, c'est participer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

## MONO - COUFFO

## QUEL PARTENARIAT POUR LE MSP AVEC LES ONG ?

Les relations et partenariat entre le ministère de la santé et les organisations non gouvernementales (ONG), sont, au centre d'un séminaire-atelier organisé par le ministère et qui s'est ouvert le mardi 11 janvier dernier à Lokossa. Depuis l'instauration de la libre entreprise, conformément aux résolutions issues de la Conférence des Forces Vives de la nation de 1990, on assiste à un foisonnement d'ONG, de pharmacies et de centres de santé privés au Bénin. L'option faite en faveur de l'économie de marché excluant toute forme de contrôle direct de l'État, il en découle pour les différents opérateurs économiques un respect scrupuleux de la législation et du cadre institutionnel définis par l'État. Ceci n'est pas toujours le cas en matière d'ouverture de cabinets de santé, de vente de produits pharmaceutiques etc. C'est en vue d'assainir l'exercice de ces activités que ce séminaire s'est fixé comme objectifs d'amener les ONG à connaître et comprendre les politiques et stratégies du ministère de la santé dans le domaine de sa compétence. Ainsi, les efforts du MSP doivent tendre à intéresser les ONG au programme d'action élaboré par son département.

Les ONG doivent partager leurs expériences sur le terrain ou au besoin, réorienter l'action du MSP dans l'édification du partenariat avec le secteur privé.

Mais, le développement sanitaire n'est possible que si la lutte pour la préservation de la santé des populations implique la mise en œuvre de stratégies nécessaires au respect de la réglementation en vigueur au Bénin.

Signalons que sur les 75 ONG invitées à suivre l'atelier celles qui œuvrent dans le secteur de la santé atteignent le chiffre record de 63. L'occasion était propice pour leur présenter la loi n° 97-020 du 17 juin 1997 fixant les conditions de l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales.

## OUEMÉ - PLATEAU

## REMISE DE PRIX AUX MEILLEURES ÉLÈVES FILLES

Les élèves et écoliers méritants de nos établissements scolaires considèrent certainement que la promotion de l'excellence est un acte d'encouragement et de justice sociale. La crédibilité de cette approche d'émulation dépend donc de son application conséquente sur le terrain. C'est dans ce sens que le ministère de l'Éducation déploie des efforts louables qui se sont traduits récemment par une campagne de récompense aux élèves et écoliers sur toute l'étendue du territoire national. Au-delà du caractère symbolique d'une remise de prix, c'est toute une vision ou stratégie qui se trouve en filigrane: permettre une plus grande scolarisation des filles, surtout en milieu rural, et alléger les charges des parents d'élèves dont la plupart vivent dans la misère et la pauvreté.

C'est par conséquent sous le signe de la promotion de l'excellence qu'une délégation du ministère de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique conduite par le directeur de cabinet, M. Bienvenue Marcos s'est

rendue le mercredi 29 décembre 1999 dans la sous-préfecture de Dangbo.

Il s'agit d'encourager les élèves filles les plus méritantes à raison de quatorze prix dans chaque département.

La cérémonie de remise de prix s'est déroulée à la Maison des jeunes et de la culture de Dangbo dans une ambiance de remerciements et de réjouissances.

Les lots de prix distribués sont composés notamment de dictionnaires (anglais-français et français-anglais), des livres, des cahiers, des machines à calculer, des sacs d'écoliers, des tee-shirts etc. Ces prix ont été réhaussés par le don de 2 bicyclette aux meilleures élèves filles admises à l'examen du BEPC dans le département. Au tire de l'Ouémé, la lauréate est l'élève Liliane Sessi Djengue du Complexe scolaire "La Cité de Porto-Novo" qui avait obtenu la moyenne de 15,02 au BEPC.

Le directeur de cabinet du ministre de l'Éducation M. Bienvenue Marcos représentant le ministre empêché a réaffirmé à cette occasion, la volonté du gouvernement de faire disparaître les disparités entre filles et garçons dans les écoles dans les meilleurs délais possibles.

## ZOU - COLLINES

## SÉMINAIRE SUR LE RÔLE DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

"Décentralisation et développement durable : enjeux et défis pour la femme béninoise" Tel est le thème du séminaire-atelier national organisé du 27 au 28 décembre 1999 à Abomey à l'intention d'une quarantaine de femmes venues de diverses associations féminines et des personnes-ressources. L'atelier s'est fixé deux jours de travaux pour déterminer la stratégie judicieuse pouvant permettre aux femmes béninoises de participer à la prise de décision et de jouer un rôle de premier plan dans l'épanouissement de la société civile. Le groupe homologue femmes et développement durable (GDD) du centre béninois pour le développement durable (CBDD) est l'initiateur de cette importante rencontre de réflexion et d'échange d'expériences.

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier, Mme Antoinette Dadjio, présidente du GDD après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a invité tout particulièrement les femmes, "ses sœurs" à prendre une part active aux débats dans la mesure où elles aspirent légitimement à jouer un rôle prépondérant dans la société. Cette allocution a été suivie de celle de Mme Rébecca Dossougblé, coordonnatrice du CBDD. Pour celle-ci, le droit des femmes d'être présentes dans les instances de décisions passe nécessairement par l'égalité et la réciprocité, ce qui, souligne-t-elle, constitue pour les femmes, une lutte quotidienne et permanente.

Intervenant à son tour, le préfet du département du Zou, M. Barthélémy Déquignon a évoqué le rôle de la femme amazone, un rôle à la fois controversé et déterminant au départ, comme à l'arrivée.

Le préfet a rassuré l'assistance qu'il n'existe pas de développement sans la femme et a demandé aux femmes de ne plus avoir d'inquiétude sur leur sort puisque l'État en a fait désormais une priorité.

Au cours des débats en atelier et en plénière, le séminaire a identifié plusieurs actions appuyées de résolutions et de recommandations.

Évariste Dégla

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

## CÉRÉMONIE DES PRÉMICES D'IGNAME À SÉGBANA À TRAVERS LES ÂGES

Comme tous les Boowo du Borgu, ceux de Ségbana ont leur fête ou cérémonie des premières ignames qu'ils viennent de récolter. Manifestation culturelle et plus précisément cultuelle, elle concerne tous les membres de la localité et est rendue obligatoire par la coutume. Aussi à des degrés divers, tout le monde y participe-t-il à sa manière, dans la joie et l'espérance que la providence ne privera pas la communauté de cette précieuse denrée agricole.

\* \*

Phénomène religieux saisonnier, la cérémonie des premières d'igname a lieu chaque année à Ségbana comme dans les autres localités de ce même groupe socioculturel. Le Sinwanki ou souverain de Sinwan, fait annoncer à tout le monde le jour retenu pour la cérémonie, afin qu'elle soit réellement collective. C'est, de préférence, un samedi, jour faste pour l'accomplissement de ce rite en étroite liaison avec les pratiques agricoles.

La cérémonie elle-même ne débute qu'aux environs de 17 heures. Elle consiste, pour chaque chef de collectivité de découper en petits morceaux des tubercules d'igname. Il en offre par la suite aux divinités, aux mânes des ancêtres, destinant le reste aux mendians sous forme d'aumône. Tous les chefs de collectivité, immuablement, répète ce même geste depuis des générations, quel que soit par ailleurs son statut dans la société. Il est permis aux enfants d'aller prendre les morceaux d'igname offerts

aux divinités et mânes des ancêtres pour les consommer comme bon leur semble.

La cérémonie prend fin généralement au crépuscule. Commence alors la consommation de la nouvelle igname. Celle-ci est partout apprêtée sous forme d'une pâte obtenue à partir de tubercules pilés. Ceux qui en ont suffisamment en donnent aux voisins qui en sont dépourvus, soit parce qu'ils n'en ont pas cultivé, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'en procurer. Ce geste de générosité et de solidarité est d'autant plus apprécié dans la société que la consommation des tubercules des premières d'igname est partout regardée comme un repas communautaire, même s'il est pris de façon isolée, d'un quartier à l'autre, sans le moindre regroupement sur la place publique ou sur tout autre lieu de ralliement. C'est, durant toute l'année, la seule occasion où durant la même nuit, tout le monde consomme ou est censé consommer en même temps l'igname pilée. Rite alimentaire, repas communautaire dans une ambiance de gaieté et de communion, cette cérémonie porte en langue boo le nom combien évocateur et significatif de *Adalè* facilement décomposable en *a* qui signifie igname et en *dalè*, c'est-à-dire le commencement, le début. Cette fête signifie donc, le commencement de l'igname. Une légère corruption de ce nom a eu lieu à partir de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, surtout chez les jeunes qui, en général, ont tendance à parler beaucoup plus d'*odalè* que d'*adalè*. O signifiant ici igname pilée, *odalè* peut être alors traduit par le commencement de l'igname pilée, ce qui, de toute évidence,

ne saurait signifier le commencement de l'igname, c'est-à-dire les premières d'igname. Car c'est bien d'une cérémonie d'offrande de premières que de consommation de pâte d'igname.

Cette cérémonie qui précède donc tout en l'annonçant toute consommation de nouvelles ignames est un rite vieux de plusieurs siècles et sans lequel les divinités offensées compromettraient la production d'igname de la saison suivante. Faudrait-il rappeler que nous sommes ici au sein d'une économie de précarité où l'igname a toujours constitué l'une des bases de l'alimentation ?

## CONCLUSION

Cette approche d'un rite agraire et alimentaire toujours en étroite liaison avec la divinité, en dépit de son intérêt apparent, est loin d'être d'une grande originalité. Une telle cérémonie n'est pas particulière au pays boo, puisqu'on la retrouve sous plusieurs formes en Afrique. Sans que ce soit nécessairement l'igname, d'autres denrées agricoles ou des produits d'élevage étaient offerts depuis l'antiquité à des divinités. Bien des ethnologues y ont même vu une des formes les plus anciennes du culte. On la retrouve même dans la religion juive.

Cette universalité d'une pratique culturelle ne doit pas cependant nous dispenser de son étude, car elle ne revêt pas les mêmes aspects partout, ni n'obéit au même déroulement, l'objectif partout visé dut-il être le même.

A. Félix Iroko

## PLANTES MÉDICINALES

## FAGARA



|                 |                                 |
|-----------------|---------------------------------|
| Nom latin :     | Fagara zanthoxylodes Lam.       |
| Famille des :   | Rutacées.                       |
| Français :      | Fagara                          |
| Fon :           | Xe, Xetin, Drubia.              |
| Gun :           | Oxetin                          |
| Yoruba - Nago : | Igi ota, Igi ota, Ata ota hile. |
| Adja :          | Exeol.                          |
| Mina :          | Eli, Exetli.                    |
| Waccl :         | Exe.                            |
| Sonwe :         | Oxe.                            |
| Yom :           | Kporwaxu.                       |
| Samba :         | Dabo.                           |
| Peul :          | Bulè Borkolé.                   |

## DESCRIPTION

- \* Arbuste sarmenteux de 6 à 7 mètres de haut et ramifié dès la base.
- \* Rameaux portant de nombreuses épines robustes et crochues.
- \* Feuilles composées de 3 à 5 paires de folioles.
- \* Petites fleurs blanches en grappes terminales.
- \* Plante froissée dégageant une odeur poivrée et citronnée.

## ÉCOLOGIE

- \* Espèces des milieux ouverts de la zone soudano-guinéenne.
- \* Fréquente en zone côtière dans les taillis et sur les dunes.
- \* Sols frais et humides.
- \* Pluviométrie annuelle : 400 mm d'eau.

## ORIGINE / DISTRIBUTION

- \* Originaire de l'ouest africain.
- \* Se répartit du Sénégal jusqu'au Nigeria.

## CULTURE

- \* Pousse spontanément dans sa zone d'origine.
- \* Peu d'essai de culture.
- \* Reproduction possible par semis de graines mûres.
- \* Taux de germination élevé.

## COMPOSITION

- \* Feuille : huile essentielle, alcaloïdes et hétérosides.
- \* Écorce : fagarosine, a une substance anticancéreuse et l'acide hydroxyméthyl-benzolique responsable de l'action anti-dépansatoire.

## EMPLOI

## MAUX DE DENTS

- \* Couper des bouts de racine fraîche.
- \* Enlever l'écorce.
- \* Utiliser comme frotte-dent.
- \* Calme les douleurs dentaires et les infections de bouche.

## DRÉPANOCYTOSE

- \* Préparer une poudre avec la racine.
- \* Prendre une pincée, soit 1 g, en trois prises quotidiennes.
- \* Permet aux globules rouges de retrouver leur capacité à fixer l'oxygène.

## ATTENTION !

Aucune toxicité observée jusqu'à ce jour.

A. L. (ENDA)

NE NOUS Y MÉPRENONS PLUS !  
AN 2000 : DERNIÈRE ANNÉE DU VINGTIÈME SIÈCLE.

Un siècle c'est la période de cent années numérotées de 1 à 100, de 101 à 200, de 201 à 300, etc. comptée à partir d'une origine chronologique appelée ère.

La numérotation que nous suivons dans la culture occidentale pour compter les siècles est celle de l'ère chrétienne c'est-à-dire après l'année — adoptée par convention — de naissance du Christ. Ainsi nous avons après la naissance du Christ :

— de 1 à 100 : premier siècle après Jésus-Christ.

— de 101 à 200 : deuxième siècle après Jésus-Christ.

— de 201 à 300 : troisième siècle après Jésus-Christ et ainsi de suite.

Le millénaire étant la durée de mille (1000) ans ou dix (10) siècles, la même logique de comptage des années après Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'ère chrétienne, nous donne :

— de 1 à 1000 : premier millénaire après Jésus-Christ.

— de 1001 à 2000 : deuxième millénaire après Jésus-Christ.

— de 2001 à 3000 : troisième millénaire après Jésus-Christ et ainsi de suite.

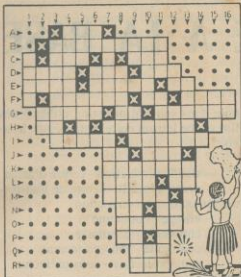
Par conséquent l'an 2000, — année mythique, s'il en est, pour tous les hommes, mais année fortement symbolique pour les chrétiens qui célèbrent le deux millième anniversaire de la venue du Christ sur la terre —, est la dernière année du vingtième siècle et du deuxième millénaire. Le troisième millénaire de l'ère chrétienne ne commencera que le 1er janvier de l'an de grâce 2001, jour de notre entrée dans le 21<sup>ème</sup> siècle.

Ne nous y méprenons donc plus !

Bassila René Sonanyon

## UN PEU DE DISTRACTION

## L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS N° 4



## HORIZONTALEMENT

— A. Monceau. — B. Femme bouffonne de la comédie italienne. — C. Pronom personnel. Etang. — D. Qui a de gros os. Brame. Panoramas. — E. Législations. Différent. Syllabe sacrée. — F. Il supporte tout le poids de la voiture. Télévision abrégée. Saul. — G. Décapité. Cube de jeu. Naturelles. — H. Saint. Germe n° où naît quelque chose. — I. Publication. Cohésions. — J. État major. Fin de messe. — K. Classera. — L. Fils de Sem. Préposition ancienne. — M. Manquer. — N. Mot de tous les jours. Copulative. — O. Jolité. — P. Dans. — Q. Habitant. — R. Décrypté.

## VERTICALEMENT

— 1. Dieu des vents. — 2. Os inversé. Ancienne préposition. — 3. Utensile de cuisine. — 4. Botte. — 5. Pronom arabe. Étoile. — 6. Pronom. Poisson plat. — 7. Partie terminale. Mesurer du bois. — 8. Salle de travail pour les élèves. Affection. — 9. Pronom. Très touché. Pas étranger. — 10. Légume. Devinette. Déplacé. — 11. Papier de petit format. Orgueil. Assemblée. — 12. Est-Quest. Vomito. Nègre. Pronom. — 13. Cavée. Champion. — 14. Exclamation méridionale. — 15. Désert rocheux. Ancienne préposition.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## CHIFFRES CODÉS N° 3

Dans la grille ci-après, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

|    |    |    |    |    |   |    |
|----|----|----|----|----|---|----|
| E  | G  | E  | G  | E  | H | 12 |
| F  | E  | G  | E  | G  | E | 9  |
| G  | F  | F  | H  | F  | H | 14 |
| H  | E  | G  | H  | E  | H | 13 |
| H  | G  | H  | F  | G  |   | 16 |
| 14 | 10 | 15 | 12 | 13 |   |    |

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## JEU DES 7 ERREURS N° 7



(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU  
LE BENIN EN MOTS CROISÉS N° 2

paru dans notre livraison n° 740 du 31/12/99



## ET VOTRE REABONNEMENT ?

RÉPONSE AU JEU  
MOTS SYNONYMES N° 3

paru dans notre livraison n° 740 du 31/12/99

— ATTACHER  
— VISSER

## CITATIONS ET PROVERBES

## Citations

"L'exactitude est le propre des gens qui travaillent beaucoup. Seuls les oisifs peuvent se permettre de gaspiller le peu de temps qui nous est accordé pour vivre". (Louis Braille, 1806-1856, écrivain américain, auteur du célèbre roman "La Moussou", paru en 1937).

"Tout homme qui est un vrai homme, doit apprendre à rester seul au milieu de tous, à penser seul pour tous... et au besoin contre tous". (Bernard Kelland, auteur français, 1866-1944. Prix Nobel 1915. Sa sympathie pour tous les hommes et le culte des livres d'exception animent toute son œuvre).

## Proverbes

Thème : la nature

"Jamais la nature ne nous trompe, c'est toujours nous qui nous trompons..." (C'est du moins ce qu'a dit en 1762 le philosophe français Jean-Jacques Rousseau).

Thème : la pauvreté

"Le fer et les pierres sont moins lourds à porter que la pauvreté" (proverbe arabe).

Thème : les parents

"La bonté d'un père est plus haute que la montagne, la bonté d'une mère est plus profonde que l'océan" (proverbe japonais).

## FAÇONS DE PARLER

## DES MOTS ET DES FAUTES

Ne pas dire "infractus", mais : "infarctus".

Le terme infarctus ne vient pas de fracture, d'où la faute... le mot se rattache au verbe latin *infarcire*, en français *farcir*, d'où infarctus.

Cette grave lésion est provoquée par l'oblitération d'une artère ou d'une cavité du cœur.

De même, ne pas dire "périgrination" mais *pérégrination*.

Enfin, ne pas dire "rabattre les oreilles" mais *rebattre les oreilles*... En effet, on rebat les oreilles, on répète à satiété.

on dit aussi diaphane. Il existe du bleu clair, et plus littéraire, du bleu céruleen.

Certains objets peu épais sont clairs : tissus, sauces, cheveux, gazons, etc ; en d'autres termes, ils sont peu fournis, peu abondants ou peu touffus, tel un bois ou une forêt.

L'adjectif clair se rapporte aussi à la voix : une voix bien timbrée, cristalline, sonore, argentine ou aiguë est une voix claire. Dans un autre domaine ce qui est facile à comprendre est clair, intelligible, précis, explicite. Et si ce n'est pas clair on peut toujours clarifier, éclaircir, démêler et pour parler clairement, "tirer au clair".

## JEU DE MOTS

## AUTOUR D'UN MOT

Chocolat, de l'espagnol *chocolate*.

Le chocolat est une substance alimentaire faite d'amandes de cacao broyées avec du sucre. L'arbre producteur est le *cacaoyer*, le fruit est une cabosse. On parle aussi de fève ou d'amande de cacao.

De nombreux termes se rapportent à la fabrication du chocolat : le triage, le nettoyage, la torréfaction, le décorticage, le mélange du sucre, le raffinage, le démoulage et l'emballage.

Il existe des chocolats à croquer, des crottes ou des truffes. On peut fabriquer des entremets au chocolat, des gâteaux, de la crème, de la mousse et des biscuits. La chocolaterie est la fabrique et le chocolatier, le fabricant.

Disons enfin qu'il existe du beurre de cacao (substance grasse éliminée des amandes du cacao) et des produits cacaotés (contenant du cacao). Et si par hasard on est privé d'une chose sur laquelle on comptait : on est chocolat !

Topaze, émeraude, rubis, améthyste : quatre noms de pierres précieuses mais quatre noms de couleurs aussi.

Lesquelles ?

Réponses : Topaze : jaune vif et transparent.

Émeraude : vert.

Rubis : rouge.

Améthyste : violet.

## DES MOTS VENUS D'AILLEURS

On parle parfois de blizzard, vent glacial accompagné de tourmentes de neige, en Amérique du Nord, ce nom vient de la langue anglaise.

Autre nom venant de l'anglais : le *bloc-notes*, désignant cet ensemble de feuilles détachables sur lesquelles on prend des notes. Quant au mot *bloc* (masse compacte et pesante), il provient du néerlandais.

Enfin, le nom *bonsaï*, désignant un arbre nain obtenu par la taille des racines et des rameaux et la ligature des tiges, provient d'un mot japonais signifiant "arbre en pot".

## DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Si le verbe *déprogrammer* (supprimer un programme) date d'une cinquantaine d'années, le nom correspondant, *déprogrammation*, est beaucoup plus récent. Il est apparu dans le vocabulaire français dans les années 80 et signifie la suppression d'une émission, d'un spectacle dans un programme prévu.

Le fait d'alléger, de supprimer une réglementation c'est une *déréglementation*, mot assez récent datant des années 80. Avec lui est apparu le verbe *déréglementer* : soustraire à la réglementation.

Autre nom assez nouveau : le *déremboursement* (cessation du remboursement... de frais médicaux, par exemple).

Enfin, il y a une dizaine d'années est apparu le terme *Doppler* : un examen permettant de mesurer la vitesse de circulation du sang par effet Doppler (nom d'un physicien autrichien, 1803-1853).

## NATION

# PISTES RURALES : UN ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA BASE

Un robuste châssis et une garde au sol surélevée. Si votre véhicule présente ces références, alors il mérite l'appellation de « tout terrain » et peut se mesurer avec nos pistes rurales. Quel que soit en effet l'état de ces routes, vous pouvez vous y aventurer alors qu'une voiture classique n'y passerait pas toujours. Les usagers de nos pistes rurales cahoteuses connaissent ces terrains sur lesquels la circulation relève encore de l'exploit. Car il faut pouvoir « crapahuter » et franchir avec son véhicule ou son engin à deux roues les obstacles de tous genres dont ces pistes rurales sont généralement semées. Quelques moments d'intempéries d'une certaine ampleur comme les pluies diluviennes de juin-juillet 1999, suffisent pour convaincre ceux qui en douteraient encore que la gestion des pistes rurales au Bénin a constitué un véritable casse-tête jusque dans un passé récent.

La question est d'une importance si vitale que l'Etat ne pouvait attendre plus longtemps pour y rechercher une approche de solution adéquate.

C'est la raison pour laquelle la rédaction de « La Croix du Bénin » a voulu en savoir plus sur l'état actuel du réseau des pistes rurales et la nouvelle stratégie de gestion et d'entretien de ces pistes.

Elle espère y être parvenue grâce à un entretien accordé par deux responsables du Conseil technique national des pistes rurales (CNTPR). Il s'agit de M. Toni Tossa Jérôme, directeur du Génie rural du MDR, président du CNTPR et de M. Albert Abloutan, chargé de la Cellule des pistes rurales à la direction des routes et ouvrages d'art, qui occupe les fonctions de secrétaire permanent du CNTPR. Notons qu'au total, six départements ministériels sont membres du CNTPR, chacun devant y jouer sa partition.

Entrons dans le vif de notre entretien en commençant par M. Albert Abloutan. D'entrée, nous lui citons à titre d'exemple, un cas que nous maîtrisons bien, celui d'une piste rurale demeurée depuis des décennies si impraticable à la circulation qu'elle provoque l'indignation de tous les usagers de cette voie. Le site, il est vrai, se présente comme une suite naturelle de terrain plat, de dépression et de montagne. Même le piéton peine sur cette piste. Cette voie mène à un petit village d'un millier d'habitants. Un chef-lieu de commune qui se meurt à cause de son enclavement pour ne pas dire voué au sous-développement chronique.

M. Abloutan a le sourire un peu amusé. Il a compris le problème qui nous rend si sensible. Néanmoins, ce procès relatif à l'état des pistes rurales lui paraît trop sévère. Et pour cause. Il connaît bien la localité en question. Il a servi des années durant dans la région en qualité de responsable des pistes rurales. Pour cela, il veut mettre un bémol justifié au tableau apocalyptique que nous avons dépeint. En admettant dans leur ensemble les difficultés qui, pendant longtemps, n'ont pas permis à notre pays de disposer d'un réseau performant en matière de pistes rurales, M. Abloutan est cependant convaincu que la situation dans ce domaine a connu ces derniers temps une nette amélioration.

La route coûte cher et son rôle est incontournable pour assurer le dévelop-

pement du pays, a-t-il ajouté. Les besoins du Bénin en pistes rurales sont inventoriés à quelque 12.000 km. A ce jour, précise-t-il, on a pu en construire 4.500 km à raison de 5 millions de F CFA environ par km.

M. Abloutan estime que la gestion des terres, telle que pratiquée jusqu'à présent au Bénin accorde une trop grande place aux petites exploitations agricoles individuelles au détriment des domaines plus vastes. Du coup, les besoins en voies d'accès aux exploitations sont plus considérables, a fait observer notre interlocuteur. Mieux, il cite l'exemple de certains pays de la sous-région non confrontés à ce problème.

Enfin, selon le secrétaire permanent du CNTPR, la nouvelle stratégie en matière de pistes rurales a pour règle la participation et la collaboration directes des populations bénéficiaires.

Elle consiste en la programmation, l'aménagement et l'entretien des pistes de concert avec les communautés à la base. Ainsi, six zones sont déjà découpées sur l'étendue du territoire national pour la phase expérimentale de la nouvelle stratégie. L'initiative de l'Etat suscite beaucoup d'enthousiasme auprès des populations comme en témoigne déjà la création des

— le réseau des routes nationales urbaines ;  
— le réseau des routes rurales ou pistes rurales.

## 1 — Réseau routier national

La République du Bénin dispose d'un réseau routier d'intérêt national et international de 3.425 kilomètres, comprenant le réseau national urbain.

Les accès et la traversée des grandes villes se font d'une manière générale par les routes d'intérêt national et/ou international, ces tronçons qui font partie intégrante des infrastructures routières nationales s'inscrivent dans un contexte urbain complexe (nombreux carrefours, emprise limitée, assainissement difficile, circulation piétonne, signalisations horizontale et verticale importantes, etc...) et supportent un trafic urbain dense et souvent saturé (vitesse réduite, arrêts fréquents, congestion du trafic, etc...). Ces tronçons sont considérés comme faisant partie des routes nationales urbaines et inter-État. Le réseau des routes nationales urbaines et inter-État ne prend en compte que des voies de traversée faisant partie intégrante d'une livraison routière classée d'intérêt national et inter-État à l'exclusion de la

raire dans son état primaire, utilisé à des fins d'une liaison entre deux points, à savoir :

- site de production - centre d'achat
- centre d'achat - centre de transformation ou de consommation
- village - commune
- commune - commune
- commune - sous-préfecture
- sous-préfecture - sous-préfecture.

Les pistes rurales constituent le principal réseau de collecte des produits et de désenclavement des communautés de base.

Une route rurale est une piste qui a fait au moins une fois l'objet d'aménagement.

Les besoins totaux recensés actualisés en 1997 sont de 12.043 kilomètres de routes et pistes rurales sur l'ensemble du territoire national.

La piste constitue, en milieu rural, l'infrastructure de communication unique par laquelle s'effectuent tout déplacement et tout transport de personnes et de biens. A ce titre, elle représente un maillon essentiel du développement socio-économique et du bien-être des communautés rurales, en permettant notamment :



associations des usagers des pistes rurales et des comités de gestion dans les différentes sous-préfectures.

Pour sa part voici, ce que dit de cette évolution positive, le président du CNTPR, M. Toni Tossa Jérôme en réponse à nos questions.

« La Croix du Bénin » : Quels sont au Bénin, les critères de classement d'une voie routière dans la catégorie des pistes rurales. Citez les grands axes autour desquels s'articule le réseau national de pistes rurales, et précisez leur impact économique sur les régions ou zones qu'ils ont pour but de désenclaver.

M. Toni Tossa Jérôme : Le réseau routier de la République du Bénin se subdivise en trois grandes catégories :

— le réseau des routes classées inter-État ou national ;

voirie urbaine qui est du ressort de la municipalité.

La répartition du réseau national par classement administratif et par type d'aménagement se présente actuellement comme suit :

| Classement  | Routes revêtues (km) | Routes non revêtues (km) | Total (km) |
|-------------|----------------------|--------------------------|------------|
| RNIE (1)    | 1251                 | 927                      | 2178       |
| RN (2)      | 161                  | 1086                     | 1247       |
| TOTAL       | 1412                 | 2013                     | 3425       |
| RÉPARTITION | 41%                  | 59%                      | 100%       |

(1) RNIE : Route nationale inter-État  
(2) RN : Route nationale.

## 2 — Réseau des pistes rurales

En dehors des routes classées nationales, une piste rurale désigne tout itiné-

— l'accès aux localités et aux sites d'activités génératrices de revenus ;

— le transport des moyens de travail, des intrants et des diverses productions ;

— l'accès aux marchés et la commercialisation des produits ;

— le mouvement des personnes d'une localité à l'autre en vue d'accéder aux services socio-communautaires ;

— l'appui des services administratifs, techniques et sociaux aux populations de base ;

— le bénéfice équitable par tous des programmes d'appui au développement, de promotion sociale, de sécurité alimentaire, etc.

« La Croix du Bénin » : On a coutume de dire que « la route précède le développement ». Dans le cas de notre pays, la

## NATION

route n'est certainement pas en tête. Selon vous, comment expliquer globalement le retard accusé par ce secteur ? Quelles sont les pistes importantes nouvellement ouvertes et celles qui ont été réhabilitées depuis ces cinq dernières années. Quel est le coût global des investissements déjà consentis dans le cadre du programme d'action du gouvernement ?

M. Toni Tossa Jérôme : Deux raisons essentielles peuvent être retenues comme étant à la base du retard constaté à ce jour dans le secteur des pistes rurales.

La première de ces raisons est d'ordre stratégique et structurel, marqué notamment par :

- la non association des bénéficiaires dont les priorités ne sont en général pas prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de réhabilitation ou d'aménagement des pistes ;

- la programmation et la gestion centralisées des pistes non conformes aux besoins effectifs des bénéficiaires ;

- la multiplicité des intervenants, des centres de gestion, des stratégies techniques et des approches de participation des bénéficiaires ;

- l'absence d'une coordination au niveau national ;

- des aménagements trop coûteux et non adaptés à la demande effective de transport ;

- l'absence d'une politique cohérente d'entretien des pistes aménagées ;

- la non identification et la non définition d'un mécanisme précis pour la mobilisation de ressources pérennes pour le financement de l'entretien des pistes.

La deuxième de ces raisons est d'ordre financier. En effet, dans le schéma ci-dessus, l'État se retrouve seul bailleur de fonds avec ses partenaires au développement, et le rythme des réalisations reste essentiellement tributaire des capacités de l'État qui s'avèrent très limitées.

Les réalisations de ces cinq dernières années portent sur un total de 729 km de pistes comprenant :

— 244 km dans l'Atacora répartis comme suit :

|              |        |
|--------------|--------|
| Matéri       | 41 km  |
| Cobly        | 34 km  |
| Tanguiéta    | 37 km  |
| Boukoubé     | 54 km  |
| Toucountouna | 30 km  |
| Bassila      | 09 km  |
| Onaké        | 25 km  |
| Natitingou   | 14 km  |
| Total        | 244 km |

— 380 km dans le Mono répartis comme suit :

|            |           |
|------------|-----------|
| Aplahoué   | 95,20 km  |
| Djakotomey | 31,10 km  |
| Dogbo      | 50, 30 km |
| Klouékamé  | 49,40 km  |
| Houéyogbé  | 43 km     |
| Lokossa    | 11,80 km  |
| Lalo       | 14,10 km  |
| Toviklin   | 18,60 km  |
| Bopa       | 40,70 km  |
| Comé       | 25,80 km  |
| Total      | 380 km    |

— 105 km dans le Zou répartis comme suit :

|             |        |
|-------------|--------|
| Glazoué     | 39 km  |
| Dassa-Zoumè | 31 km  |
| Savalou     | 35 km  |
| Total       | 105 km |

Le coût global des investissements consentis pour ces réalisations qui rentrent dans le cadre du Programme d'action du Gouvernement est d'environ quatre milliards trois cent millions (4.300.000.000) de F CFA.

«La Croix du Bénin» : Face à un handicap aussi indéniable quelles solutions sont envisagées afin que le développement à la base puisse s'opérer demain en harmonie avec la décentralisation ?

M. Toni Tossa Jérôme : Pour corriger ce déséquilibre et garantir une praticabilité pérenne aux pistes réhabilitées, le Bénin vient d'élaborer et d'adopter le 30 avril 1997 une nouvelle stratégie sur les pistes rurales, basée sur une nouvelle approche de programmation et de financement de l'aménagement et de l'entretien des pistes.

Cette nouvelle approche privilégie la démarche participative, marquée notamment par :

1 — La gestion des programmes par les bénéficiaires depuis la programmation jusqu'à l'exécution et le suivi des travaux.

2 — La participation financière des bénéficiaires aux investissements et la prise en charge par eux des coûts récurrents (entretien) ;

3 — La gestion du réseau aménagé par les bénéficiaires organisés en associations d'intérêt.

Les objectifs essentiels de la nouvelle stratégie sont :

- l'appropriation effective de la gestion du réseau des pistes par les bénéficiaires ;

- le développement cohérent du réseau et son adaptation aux besoins de désenclavement et de transport en milieu rural ;

- la mise en œuvre d'un mécanisme de mobilisation de ressources pérennes pour le financement de l'entretien du réseau de pistes existantes ;

Sa mise en œuvre est fondée sur les principes d'intervention suivants :

- les programmes de réhabilitation et d'entretien au niveau local seront formulés par des associations de bénéficiaires ;

- une approche participative sera développée pour retenir les programmes éligibles ;

- le financement de la réhabilitation et de l'entretien sera assuré au travers du financement conjoint de l'État (ressources propres et/ou contributions de partenaires au développement) et des communautés locales qui auront initié les programmes.

La mise en œuvre effective de cette nouvelle approche qui a démarré depuis l'installation des structures compétentes et le démarrage de certains projets pilotes, apparaît comme l'unique solution afin que le développement à la base puisse s'opérer en harmonie demain avec la décentralisation.

Au demeurant, la complémentarité avec les autres actions de développement n'est plus à démontrer.

Ebenzer Dele

## LES ÉLECTIONS DANS LE BÉNIN DU RENOUVEAU : LE SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF PERMANENT EN SOUFFRANCE

(Suite de la première page)

— de la gestion de la liste électorale nationale et du matériel électoral.

Le secrétariat administratif permanent (SAP) ne peut prendre aucune décision relevant de la compétence de la commission électorale nationale autonome (CENA) ou susceptible d'influencer les élections.

Cette gestion est assumée évidemment entre deux élections.

Pour la première fois dans l'histoire de la démocratie béninoise, le 23 janvier 1999, le décret 99-01-029 pris en conseil des ministres organise le secrétariat administratif permanent (SAP) conformément à la loi. Mais cette structure n'aura pas fait un an avant de commencer par subir les assauts de certains citoyens qui reprochent au décret portant organisation et fonctionnement du (SAP-CENA) d'être contraire à la loi. Du coup, ils sont deux Béninois à saisir la Cour Suprême en avril et mai derniers pour annuler ledit décret pour violation de la loi. Dans un arrêt n° 76/CA rendu par la chambre administrative de la Cour Suprême le 1<sup>er</sup> décembre 1999, il est donc stipulé en son article 3 :

**Le décret n° 99-01-029 du 29 janvier 99 portant organisation et fonctionnement du secrétariat administratif et permanent (SAP) est annulé pour violation de la loi.** La prise de ce décret, à l'analyse, a pécunié par vice de forme. En effet, «... la Cour Suprême est consultée par le gouvernement sur tous les projets de loi, ordonnances et actes réglementaires...». Ce qui n'a pas été le cas du décret querellé. Mieux selon la décision de la Cour Suprême, les dispositions du décret empiètent sur la compétence reconnue à la commission électorale nationale autonome

UN CADEAU QUI DURE.  
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,  
OFFREZ  
UN ABONNEMENT A  
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

(CENA) par la loi portant règles générales pour les élections en Républiques du Bénin.

Aux termes des articles 40 et 47 de la loi n° 98-034 du 15 janvier 1999 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, le secrétariat administratif permanent ne peut prendre aucune décision relevant de la compétence de la commission électorale nationale autonome susceptible d'influencer les élections et leur gestion. Et de ce point de vue, certains actes posés récemment par rapport à la formation d'agents recenseurs, des membres de bureaux de vote par village et par quartier de ville dont le secrétaire administratif permanent, M. Souley Agbétou a fait cas lors de sa conférence de presse tenue le mardi 11 janvier dernier, illustrent bien que le décret est banal.

Mais au-delà des considérations juridiques, l'opposition voit dans la formation de dix agents par village et quartier de ville, l'organisation massive de fraude électorale. On comprend alors, les députés de la Renais-sance du Bénin aient introduit à l'Assemblée nationale une proposition de loi pour la suppression du SAP / CENA.

En vérité, le décret portant organisation et fonctionnement du SAP / CENA renferme quelques insuffisances congénitales. Mais de là à prôner sa dissolution ne fait pas très sérieux. Car sa suppression comme la porte dérobée ouverte au bradage des biens publics après chaque élection. À cet effet, M. Souley Agbétou a fait des révélations assez troublantes. Ainsi il a dit au cours de sa conférence de presse que depuis la création des CENA, c'est pour la première fois qu'une récupération de matériel a été effectuée ; ce qui veut dire que tout ou partie du matériel électoral acquis à coût de plusieurs milliards de F CFA à chaque élection, depuis la première CENA s'est volatilisé dans la nature. Des véhicules, micro-ordinateurs, photocopieurs, etc étaient emportés. Cette fois-ci, a précisé M. Agbétou, nous avons empêché un temps soit peu, ce pillage systématique des biens de l'État. Plus de 7 milliards dépensés pour les élections de 1995 à 1999 a souligné M. Agbétou, avant de s'interroger s'il faut laisser toute cette masse d'argent se dissiper pour avoir à la réconstituer à chaque échéance électorale ?

À l'évidence, le SAP / CENA n'est pas mauvais en soi, il y a lieu de le débarrasser de la mesquinerie, de la politique politicienne, de l'esprit révenché. Autant de comportements que doivent s'efforcer de cultiver les animateurs de la vie politique béninoise pour la survie de la démocratie nécessaire dans le Bénin du Renouveau pour son développement.

Alain Sessou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## INAUGURATION DU MÉMORIAL DU GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000 À LA PLAGE DE OUIDAH

Tout comme la Basilique Immaculée Conception de Ouidah où récemment a été érigée et bénie une grotte mariale, le monument commémoratif de l'arrivée des missionnaires au Bénin a fait partie des lieux saints officiellement retenus pour gagner l'indulgence jubilaire. Il a été béni le samedi 9 janvier 2000 au cours d'une messe présidée par S. Exc. Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou.

C'était à la plage de Ouidah en présence de l'ensemble des évêques du Bénin à l'exception de celui du diocèse de Porto-Novo et de l'évêque émérite de Natitingou Mgr. Nicolas Okoh empêchés, de soixante prêtres environ dont le père Daniel Cardot, supérieur général de la Société des Missions Africaines (SMA).

Il était aussi nombreux les religieux et religieuses notamment des missionnaires à prendre part à cette eucharistie. La plage de Ouidah avait été prise d'assaut par des fidèles venus de tous les diocèses. Aussi note-t-on la présence des autorités politico-administratives à l'inauguration de ce monument érigé en mémoire des premiers missionnaires arrivés au Dahomey en 1861.

### EN PRÉLUDE

Le 5 décembre 1999, à l'occasion de la bénédiction de la grotte de l'Immaculée à la basilique de Ouidah, S. Exc. Mgr. Paul K. Vieira a dit : « au commencement en effet était Ouidah ! Ouidah avec sa plage. Ouidah avec son église-basilique... Tout pour nous est parti de Ouidah. Le cœur doit s'en souvenir, la foi doit le célébrer. La bénédiction de cette grotte de l'Immaculée à Ouidah prend pour nous tout son sens sous les phares de ce temps de l'Avent, de ce dernier Avent de l'An 2000 qui nous introduit directement dans la célébration du Grand Jubilé ». Et déjà en guise de prélude à l'événement du 9 janvier 2000 à la plage, Mgr. Vieira en donnait le sens : « dans un mois, nous irons tous inaugurer à la plage de Ouidah le monument commémoratif de la porte d'entrée du Christ chez nous. Le monument dit du jubilé, monument radieux de la résurrection à côté de celui de la passion appelé « porte du non-retour » ! Mais nous savons bien que le Christ incarné, ne le fut pas sans Marie : Quand vint la plénitude des temps, Dieu envoya son Fils né d'une femme. Et cette femme, c'est Marie. La vraie porte du Rédempteur c'est Marie. N'est-ce pas alors une grâce pour notre peuple de pouvoir ériger et bénir cette grotte comme porte d'entrée au monument de la Rédemption ! Nous rejoignons ainsi dans le temps la foi de nos missionnaires qui en nous annonçant Jésus ont, dès le départ, consacré ce pays à Marie. Comme hier, voici Ouidah fidèle aujourd'hui à ses origines pour la joie de nous tous : un monument au Christ Rédempteur venu nous visiter nous aussi au Dahomey d'alors, un monument à Marie, sa Mère et notre Mère... Pouvons-nous trouver meilleur couronnement à ces trois bonnes années de préparation au Grand Jubilé où Marie à chaque étape s'est dressée sur notre route comme modèle, comme Mère, comme intercesseur, comme espérance.

« Oui, peuple de Ouidah, tu peux être fier. Non ficit taliter omni nationi... »

Il n'y a pas beaucoup de nations, de peuples, de villes, qui aient été aussi choyés que tu l'es par Dieu, par l'histoire, par la mission... »



À la fin de la cérémonie d'inauguration, des fidèles admirent le mémorial.

### LE MÉMORIAL

Véritable chef-d'œuvre voulu par la conférence épiscopale du Bénin et dont la réalisation a été coordonnée de main de maître par le Père Théophile Villaga, curé de la paroisse Saints-Pierre et Paul de Ouidah, ce monument, à n'en point douter devient le deuxième haut-lieu de pèlerinage national de l'Eglise catholique du Bénin après la grotte mariale Notre-Dame Arigbo de Dassa-Zoumé.

La liturgie de la Parole vécue en plusieurs langues nationales au cours de la célébration du 9 janvier dernier est un témoignage vivant de ce caractère mis-

sionnaire national de ce lieu saint dénommé « Mémorial du Grand Jubilé de l'An 2000 ».

Et comme le dira l'Archevêque de Cotonou dans son homélie, ce monument « doit aussi nous rappeler celui de la porte du non-retour rappelant le départ obligé définitif de nos terres de tant d'esclaves plus jamais revenus en leur patrie ». Ainsi Ouidah qui a accueilli les missionnaires a vu également partir des centaines de milliers de fils de ce pays vendus comme esclaves. C'est pour cela que « ces deux monuments, a poursuivi Mgr. Assogba, doivent nous inciter à une relecture chrétienne de notre histoire et à une prise de

décision. Car d'une certaine manière, les missionnaires ont eu eux aussi à franchir des portes de non-retour qui les ont conduits en notre pays. C'est dans ce cadre que le prélat a exhorté l'assistance à entreprendre au nom de la foi ce départ définitif de notre patrie pour la cause de l'Evangile, pour porter à des frères et soeurs vivants, sous d'autres cieux, plus de liberté, de justice et d'amour. Ce sera là le gage de l'authenticité et de l'enracinement véritable de notre foi.

Dans cette homélie de circonstance l'archevêque de Cotonou a tenu à faire l'histoire de l'évangélisation au Bénin depuis le jeudi 18 avril 1861 à nos jours, en mettant un accent particulier sur ces différents acteurs dont spécialement le Père Francesco Saverio Borghero et son compagnon le Père Fernandez, tous deux des Missions Africaines, fondée par Mgr. Melchior de Marion Bréssillac.

De l'apologie et de l'urgence de la mission il a été aussi beaucoup question dans les interventions du Père Daniel Cardot et de la sœur Tardo Supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame des Apôtres.

Après la bénédiction du monument par l'Evêque de Djougou, S. Exc. Mgr. Paul K. Vieira en sa qualité de coordonnateur des activités jubilaires désigné par la conférence épiscopale du Bénin, l'assistance a eu droit à la fin de la messe à une bénédiction solennelle de tous les évêques présents tenant lieu d'obtention de l'indulgence plénière du Jubilé pour tous ceux et celles qui remplissent les conditions requises à cet effet.

Guy Dassou-Yovo

## QUE LE SEIGNEUR SOIT BÉNI POUR L'ÉGLISE VIVANTE DU BÉNIN

Message du Père Daniel Cardot, Supérieur Général SMA.

Excellences, Pères Archevêques et Evêques, Frères et sœurs,

Ce n'est pas d'abord aux racines que l'on reconnaît la valeur d'un arbre mais bien à ses fruits, même si parfois les racines ont des saveurs de fruits.

Tout en célébrant donc, par la bénédiction de ce mémorial, la foi et la générosité des premiers missionnaires SMA arrivés au Dahomey en 1861, nous célébrons avant tout la valeur de la Bonne Nouvelle qu'ils ont apportée ici à Ouidah et qui s'est répandue ensuite dans tout le pays. Cette Bonne Nouvelle, qui les dépassait, a touché ici des cœurs au-delà même de ce qu'ils étaient eux-mêmes et de ce qu'ils faisaient. Les fruits que nous célébrons ce sont ceux nés de la Vie proposée par Jésus-Christ et qui sont vigoureux dans ce pays. Nous célébrons tous ceux et toutes celles qui depuis 1861 jusqu'à aujourd'hui, ont su goûter cette Vie, en faire leur guide et leur force pour être des hommes et des femmes au service de leurs familles, de leur société, de leur pays, dans l'esprit de Celui qui a donné sa vie par amour. Oui voilà les fruits que nous célébrons.

Rendre grâce pour le passé, c'est aussi affirmer notre espérance pour demain. Que de plus en plus d'hommes et de femmes goûtent à la Source de Vie qui a son origine en Jésus-Christ et en fassent profiter, grâce à la justice que Jésus apporte, toutes les couches de la société et spécialement les plus démunies.

Les fruits de l'arbre de l'Evangile sont bons, porteurs de Vie et de Justice. Parmi ces fruits, il y a aussi ces hommes et ces femmes du Bénin qui sont en mission à l'intérieur ou à l'extérieur du pays et qui, sans esprit de conquête, mais avec foi, veulent faire partager à d'autres l'insondable et incomparable richesse de l'Amour révélé par Jésus-Christ qu'ils ont expérimentée eux-mêmes.

Que le Seigneur soit béni pour l'Eglise vivante du Bénin. Amen.

N.B. : Le titre est de la rédaction

## MESSAGE DE SŒUR MARIE THÉRÈSE TARDY, RESPONSABLE DES SŒURS NDA

C'est avec beaucoup d'émotion que je participe à cette célébration. Au nom de toutes les sœurs NDA ici présentes, au nom de celles qui ont travaillé au Bénin, je remercie la Conférence épiscopale ainsi que le père Villaga pour l'édification de ce monument à la mémoire des premiers missionnaires.

Ce monument n'est pas pour nous seulement la mémoire du passé. Nous y voyons surtout un signe d'avenir : ces hommes et ces femmes qui ont débarré ici il y a plus de 120 ans sont nos ancêtres dans la foi, à nous Eglise-Famille du Bénin. Comme tous nos ancêtres, ils nous ont transmis un héritage que nous avons à faire grandir. Cet héritage, c'est la foi en Jésus-Christ, bien sûr, mais c'est aussi à leur exemple, ce zèle et cette ardeur pour communiquer cette Bonne Nouvelle, pas seulement ici au Bénin, mais comme eux, partout où l'Esprit veut nous envoyer, jusqu'au bout du monde. Ceci rejoint d'ailleurs le message que le Cardinal Tomko a laissé le 12 décembre dernier au clergé, aux religieux et religieuses

(Lire la suite à la page 9)

## RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## HOMÉLIE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE COTONOU

Excellences et chers frères dans l'Épiscopat,

Chers Pères concélébrants,

Chers frères et sœurs consacrés dans la vie religieuse,  
Chrétiens mes frères et chers amis,

Nous sommes ici, à la plage de Ouidah, en un lieu hautement symbolique, que l'on peut nommer : « le cordon ombilical » qui relie l'Église du Bénin à l'Église universelle. Les desseins de la Providence avaient en vue l'annonce de la bonne Nouvelle sur les terres de notre pays. C'est ainsi que l'on signale la présence de capucins bretons missionnaires ici à Ouidah déjà en 1637 et de capucins espagnols à Allada en 1660. On peut noter la construction de la première chapelle vers 1680 au fort Portugais, toujours à Ouidah, avec l'administration des premiers baptêmes. Ces anciens missionnaires sont tous morts de maladies tropicales, d'aucuns disent d'empoisonnement aussi. La construction des comptoirs de commerce sur la côte va occasionner le séjour, en terre dahoméenne (aujourd'hui béninoise), de militaires et de négociants européens visités régulièrement par des armées et autres obligations professionnelles ont conduits chez nous. Par la suite, ces armées ont commencé à visiter aussi les descendants d'esclaves revenus du Brésil. Ceux-ci seront particulièrement actifs à Ouidah et à Agoué et leur influence s'exercera jusqu'à la cour royale d'Abomey à partir du règne de Kpengla. Cependant toutes ces missions dans leur ensemble se sont limitées à la côte et n'ont pas connu de rayonnement à l'intérieur des terres de notre pays ; mais selon le dessein de la Providence, elles constituent d'heureux moments de préparation et de gestation.

Et c'est ainsi que nous pouvons affirmer aujourd'hui que le vrai commencement de l'évangélisation au Dahomey devenu Bénin débuta ici, à cette plage de Ouidah, le jeudi 18 avril 1861, avec le débarquement du Père Francesco Saverio Borghero et de son compagnon le Père Fernandez, tous deux prêtres de la Société des Missions Africaines fondée par Mgr. Melchior de Marion Bressillac. Nous sommes



Mgr. Melchior de Marion Bressillac

mes venus tous en pèlerinage en ce lieu pour communier à l'émotion de ces deux missionnaires, heureux d'atteindre les terres de notre pays où l'Église les a envoyés annoncer l'Évangile, logés au fort Français, ils célébreront le dimanche 21 avril

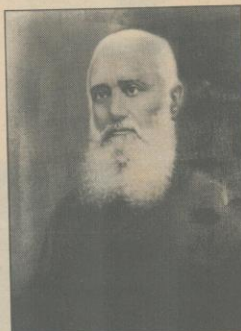
1861, au fort Portugais, la première messe qui ouvre la mission au Dahomey. Le 21 novembre 1861, ils sont reçus à la cour royale d'Abomey par le Roi Glélé et remportent leurs premiers succès apostoliques : aucun sacrifice humain et aucune manifestation de la religion vaudraient venir perturber cette première rencontre officielle avec le pouvoir royal d'Abomey. Et de Ouidah, la flamme de la foi va rapidement connaître une expansion extraordinaire du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest : Porto-Novo en 1864, Agoué en 1874, Grand-Popo en 1892, Athiénié en 1894, Zangnanado en 1895, Pére en 1900, Cotonou en 1901, Kandi en 1937, Natitingou en 1941, Parakou en 1944 et Djougou en 1945. Devant la rapidité de l'expansion de l'évangélisation en nos terres, on ne peut pas penser à ces paroles de Jean-Paul II : « Vous, tous les peuples, ouvrez les portes au Christ ! Son Évangile n'enlève rien à la liberté de l'homme, au respect dû aux cultures, à ce qui est bon en toute religion. En accueillant le Christ, vous vous ouvrez à la Parole définitive de Dieu, à Celui en qui Dieu s'est pleinement fait connaître et en qui il nous a montré le chemin pour aller à Lui » (Rm 3).

C'est pour cette vérité que les missionnaires n'ont pas hésité à donner toute leur vie en nous donnant l'Évangile. On ne trouverait pas de place ici pour citer tous les noms. Aujourd'hui toute l'Église du Bénin se souvient avec gratitude et précision de tous ces missionnaires pionniers de l'évangélisation dans nos diverses contrées en même temps que des personnalités spirituelles les plus éminentes que sont : Mgr. Darois, Mgr. François Steinmetz et Mgr. Louis Parisot. On peut le dire aujourd'hui avec certitude, ils ont envisagé et accepté le martyre par amour pour le Christ et par amour pour nous. Que l'on se rappelle qu'ils ont souffert les intempéries et les maladies et ont dû accepter beaucoup de sacrifices pour vivre parmi nous. Mourir pour la croissance et la vérité de la foi est véritablement un martyre. Nous ne pouvons que bénir le Seigneur pour tant de courages et tant de grâces sans lesquels rien n'aurait été possible.

Les fruits de tant de sacrifices sont aujourd'hui manifestes aux yeux de tous : le nombre toujours en croissance rapide des fidèles catholiques et le nombre tout aussi croissant des vocations sacerdotales et religieuses. Il est vrai, vu les ministères à pourvoir et les attentes du peuple chrétien, on souffrait encore longtemps chez nous du manque de prêtres, de religieux et de religieuses. En arrive-t-on jamais à en avoir assez ? Cependant, la nécessité et l'urgence se font sentir aujourd'hui parmi nous de partir comme missionnaires dans les terres non encore évangélisées de notre pays. L'obligation nous incombe aussi d'aller dans d'autres pays y allumer la flamme de la foi. Des témoins actuels ne cessent de nous y engager : les Sœurs OCPSP qui sont parties en Colombie et bientôt à Cuba ; les moniales du Monastère Notre-Dame-de-l'Étoile de Parakou en République Démocratique du Congo ; les Pères Félien Kpofondé en France et Thierry Lawson en Nouvelle Calédonie. Avoir la vocation aujourd'hui en terre africaine doit comporter une dimension missionnaire permanente, toujours prête à s'actualiser dans un départ vers un pays proche ou lointain pour l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Chers amis, c'est au sein de nos communautés chrétiennes que la célébration de ce jour nous invite à nous mettre ensemble et nous constituer apôtres du Christ Jésus, missionnaires. Nous nous étonnons souvent du foisonnement des sectes qui nous devançant dans les quartiers et les villages. On se demande où elles trouvent la vigueur de leur témoignage et les moyens de leur apostolat ? Et pourtant, nous savons, comme le dit l'Épître de saint Jean (1 Jn 2, 19), que les membres des sectes pour beaucoup viennent de chez nous. Souvent amorphes chez nous, ils deviennent d'intrépides missionnaires dès qu'ils entrent dans les sectes. Pourquoi ne pas rester à demeure et laisser jaillir la flamme missionnaire qui nous pousse à la rencontre de nos frères qui ne connaissent pas encore le Christ ? En tout cas, le défi nous est aujourd'hui lancé : nous ne pouvons recevoir et consommer en toute quiétude la foi chrétienne. C'est un feu dévorant qu'on ne saurait contenir en soi mais qu'on ne garde qu'autant qu'on la donne à d'autres frères et sœurs.

Mes chers amis, le monument que nous avons bâti en mémoire de nos premiers missionnaires, le Père Borghero et son



le Père Borghero

compagnon, le Père Fernandez, débarqués ici il y a 139 ans, monument que nous bénissons solennellement en ce jour doit aussi nous rappeler le monument du non-retour rappelant le départ obligé définitif de nos terres de tant d'esclaves plus jamais revenus en leur patrie. Ouidah qui accueille les missionnaires, mais aussi Ouidah qui a vu partir des centaines de milliers de fils et de filles de ce pays vendus comme esclaves. Ces deux monuments doivent nous inciter à une relecture chrétienne de notre histoire et à une prise de décision. D'une certaine manière les missionnaires ont eu, eux aussi, à franchir des portes de non-retour qui les ont conduits en notre pays. Serions-nous disposés à entreprendre au nom de la foi ce départ définitif de notre patrie pour la cause de l'Évangile, pour porter à des frères et sœurs vivant sous d'autres cieux plus de liberté, de justice et d'amour ? L'authenticité et l'enracinement véritable de notre foi en dépendent.

Pour nous, pasteurs, évêques et prêtres, religieux et religieuses et fidèles laïcs engagés, le temps est venu d'une décision qui engage la vérité de notre ministère au service du peuple chrétien et de tous les hom-

mes. Les millions et millions d'hommes et de femmes, de jeunes et d'enfants qui ne connaissent pas encore le Christ doivent nous provoquer à une disponibilité plus grande dans nos enjeux et dans nos activités pastorales pour redécouvrir la priorité de la mission. Nous ne pouvons en toute vérité venir en ce lieu sans nous laisser saisir par l'émotion qui animait le Père Borghero et son compagnon à la vue de cette plage et des premiers dahoméens qu'il leur fut donné de voir et d'observer. Mais depuis ce temps comme aujourd'hui, le devoir d'évangélisation qui nous incombe et la nature évangélisatrice de l'Église n'enferment aucun fidèle catholique dans le fanatisme. Nous savons que les chemins du salut sont multiples et qu'ils atteignent ceux qui n'ont pas connu le Christ, mais nous nous reconnaissons l'impérieux devoir de faire connaître le Christ et de faire entrer tous les hommes dans la famille de Dieu qu'est l'Église.

C'est pourquoi, chers amis, la célébration d'aujourd'hui, ici à Ouidah, est une nouvelle prise de conscience et un engagement renouvelé de toute l'Église catholique de notre pays d'œuvrer sur toute l'étendue du territoire national à un engagement missionnaire toujours plus accru ; et c'est également une décision à s'approprier à franchir les frontières au nom du Christ et de son Évangile. Notre présente insistance sur la mission peut surprendre plus d'un qui se demandent : « Pourquoi la mission ? (Et bien, nous ne serions pas devenus chrétiens, s'il n'y avait pas eu la mission) ; parce que à nous comme à saint Paul « a été confiée cette grâce-là, d'annoncer aux païens l'insondable richesse du Christ » (1 p. 3, 8). La nouveauté de la vie en lui est la Bonne Nouvelle pour l'homme de tous les temps ; tous les hommes y sont appelés et destinés. Tous la recherchent effectivement même si c'est parfois de manière confuse, et tous ont le droit de connaître la valeur de ce don et d'y accéder. L'Église, et en elle tout chrétien, ne peut cacher ni garder pour elle seule cette nouveauté et cette richesse, reçues de la bonté divine pour être communiquée à tous les hommes » (Rm. 11).

C'est pourquoi, venus ici nombreux au début de cette année jubilaire, nous voulons remplir un devoir filial envers tous nos pères dans la foi comme nous le recommandons expressément l'Épître aux Hébreux : « souvenez-vous de vos chefs, eux qui vous ont fait entendre la Parole de Dieu », et, considérant l'issue de leur carrière, imitez leur foi. Jésus Christ est le même hier et aujourd'hui, il le sera à jamais » (He 13, 7-8). Nos pères dans la foi nous ont annoncé le Christ et maintenant sont morts. Leurs successeurs sont là à nos côtés et continuent avec nous le travail missionnaire commencé il y a 139 ans. Et nous sommes heureux de compter parmi nous en ce jour le premier responsable de la Société des Missions Africaines, le Père Daniel Cardot, Supérieur Général, autrefois missionnaire au Nord Bénin et parlant bien le bariba. Nous sommes heureux de sa présence. Celui qu'ils ont prêché parmi nous, Lui, demeure éternellement pour que nous nous attachions aujourd'hui à Lui et entrions dans l'obéissance à sa Parole. À Lui louange et gloire, maintenant et pour les siècles des siècles. Amen.

+ Mgr. Nestor Assogba  
Archevêque de Cotonou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## VOL-SACRILÈGE AU SANCTUAIRE MARIAL NOTRE-DAME DE LA DIVINE MISÉRICORDE SIS À ALLADA

Décidément plus rien n'est à l'abri de l'insécurité qui a déformé pion sur rue au Bénin. Pas même les lieux de culte. C'est ainsi que dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 janvier dernier le sanctuaire marial Notre-Dame de la Divine Miséricorde sis à Allada d'où émet la station de la Radio Immaculée Conception de l'Eglise catholique a été profané suite à un vol-sacrilege.

S'étant introduits dans le centre marial par escalade des murs, des vandales sans foi ni loi ont défoncé la grille de la chapelle. Et après avoir forcé l'armoire qui contenait l'équipement qui servait à la retransmission directe des messes et autres célébrations par la Radio Immaculée Conception, ils ont notamment emporté un ciboire, un ostensorio, un calice, un micropocesseur, un amplificateur et autres matériels professionnels. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'ils sont allés jusqu'à arracher le tabernacle de la chapelle et emporter les hosties consacrées qui s'y trouvaient.

Les auteurs de ce vol-sacrilege, viennent de profaner un lieu saint : la chapelle. Cet acte criminel implique une réparation individuelle et collective de la part des chrétiens pour implorer la miséricorde divine : le pardon de Dieu.

Finalement, supplions le Dieu de miséricorde pour la conversion de ces vandales qui ont profané son sanctuaire. Supplions-Le également pour le développement harmonieux du Bénin, son Eglise, tous ses fils et filles.

La rédaction

## LE NOUVEL ARCHEVÊQUE DE COTONOU ORDONNE SES PREMIERS PRÊTRES DE L'ARCHIDIOCÈSE

« Avec l'aide de Jésus-Christ notre Seigneur et notre Dieu, nous vous choisissons comme prêtre ».

Ce sont les abbés Edmond Ponce Akennone, Jean-Claude Ouédraogo et Nymphas Eyébiyi qui ont eu le privilège d'entendre ces mots du nouvel archevêque de Cotonou, intronisé le 11 décembre 1999. C'était dans la matinée du jeudi 16 décembre 1999 à la paroisse Saint-Michel de Cotonou au cours d'une messe animée par les choraux Saint-Isidore, Marie - Notre -

Nymphas Eyébiyi, les élus du jour. Entre temps, le Seigneur m'a demandé de partir comme vous le savez pour le pays qu'il m'a indiqué. J'ai obéi et déjà il me comble en cette année du « Père miséricordieux ». Au lieu de deux prêtres à ordonner samedi 18 décembre 1999, aujourd'hui jeudi 16 décembre il arrondit le chiffre et m'en donne trois sur qui j'imposerais les mains.

L'Archevêque s'en réjouit et rend gloire à la Sainte Trinité avant de saluer et remercier parents, accompagnateurs

crifice: se donner, se livrer, ne plus songer à soi, ne considérer plus l'abondance de la moisson et l'effrayant manque d'ouvriers.

L'archevêque de Cotonou a notamment invités les nouveaux élus à obéir à ce mandat missionnaire: « Allez, enseignez toutes les nations ». Tant il est vrai, a-t-il dit, que l'ordination sacerdotale constitue le prêtre apôtre des nations...

L'Archevêque a conclu ses propos en exhortant le prêtre en général et les nouveaux choisis en particulier à être dans notre monde en marche vers le troisième millénaire porteurs d'un message de joie et de paix, de réconfort, d'encouragement et de pacification du cœur. Il les a surtout invités à s'efforcer chaque jour à découvrir les richesses insondables du Christ prêtre, prophète et roi, notamment dans l'Eucharistie qu'ils célébreront.

C'est à ce prix seulement qu'ils mesureront l'abîme qui les sépare du Modèle (Jésus) et se tourneront vers Marie pour lui demander de les aider à se conformer à son Fils.

Guy Dossou-Yovo



Abbé Edmond Ponce Akennone



Abbé Jean-Claude Ouédraogo

Dame - des-Victoires (La Matrise) et Hanyé de ladite paroisse.

Soixante-onze prêtres ont célébré l'Eucharistie avec l'Archevêque de Cotonou en présence des religieux et religieuses, des parents et membres de la famille des ordinands ainsi que des amis.

Mais auparavant, la paroisse Saint-Michel avec en tête son curé a tenu à marquer ce tout premier passage du nouveau pasteur de Cotonou en l'accueillant au portail avec des chants et un rituel de l'eau avec des banderoles sur lesquelles on peut lire: « Béni sois celui qui vient au nom du Seigneur » ou « Père, vos enfants vous accueillent ». C'est alors que Monseigneur Assogba devait s'étonner à l'homélie du projet de Dieu sur lui en ces termes: « Oui, les voies du Seigneur demeurent insondables. Plus on en découvre quelques traces, plus on s'en émerveille. Le samedi 18 décembre 1999, à Parakou, était programmée l'ordination sacerdotale des abbés Ernest Dégué-nonvo et Tiburce Akpovo, condisciples des abbés Edmond Ponce Akennone, Jean-Claude Ouédraogo et



Abbé Nymphas Eyébiyi

et formateurs des ordinands qui désormais, par l'imposition des mains, seront invités à porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux prisonniers la délivrance et aux captifs la liberté, annoncer une année de bienfaits accordés par le Seigneur.

Il s'agit là d'un programme pour les nouveaux prêtres et sur lequel le prélat de Cotonou va insister: « Le Seigneur vous consacre aujourd'hui pour vous envoyer en mission. Vous êtes jeunes, mais vous serez mis au rang des anciens pour devenir bergers du troupeau de Dieu, de l'Eglise-Famille qui vous sera confiée ». Et l'archevêque poursuit: « L'onction sacerdotale vous constituera serviteur du peuple de Dieu. Vous le savez, être prêtre c'est tout d'abord être serviteur. On n'est pas prêtre pour commander en maître ceux dont on a la charge. Il faut devenir un modèle pour eux. On est prêtre pour offrir l'unique sacrifice qui remplace tous les autres, le sacrifice de la Croix, le sacrifice de Jésus. Mais aussi on est prêtre pour s'offrir en sa-

## MESSAGE DE SŒUR MARIE THÉRÈSE TARDY, RESPONSABLE DES SŒURS NDA

(Suite de la page 8)

de Cotonou: « que l'Eglise du Bénin continue de s'ouvrir à la mission universelle de l'Eglise ».

Ces premiers missionnaires nous disent: « N'ayez pas peur, ça vaut la peine de risquer l'aventure de la mission avec le Seigneur ».

Je crois que le plus bel hommage que l'on peut leur rendre, c'est que ce mouvement missionnaire se poursuive. Déjà des jeunes, des religieuses, des prêtres Béninois ont entendu cette invitation et, poussés par l'Esprit, sont partis hors de nos frontières, et même hors du continent. Que beaucoup d'autres suivent leur exemple.

Au temps de la colonisation, le Dahomey de l'époque était réputé pour ses nombreux cadres présents dans plusieurs pays africains. L'Eglise du Bénin du XXI<sup>e</sup> siècle peut aussi se qualifier par ses nombreux missionnaires prêts à partir aux quatre coins du monde.

Qu'en cette année jubilaire, plusieurs jeunes, garçons et filles, mais aussi prêtres et religieuses entendent l'appel du Seigneur à Abraham: « Quitte ton pays pour le pays que je te montrerai ».

## JUBILÉ DE L'AN 2000 AU BÉNIN

## COMMENT ET OÙ GAGNER L'INDULGENCE TOUT LE LONG DE L'ANNÉE JUBILAIRE AU BÉNIN (Suite)

## DIOCÈSE DE PORTO-NOVO

Avec les premières vêpres du premier dimanche de l'aveil, nous sommes entrés dans l'année jubilaire. Le 25 décembre, le Pape ouvrira la Porte Sainte et nous pourrions bénéficier des indulgences liées à l'année sainte.

## 1 — QU'EST-CE UNE INDULGENCE ?

Le temps du jubilé est un moment précieux de grâce et de conversion. L'homme est invité à retrouver le chemin de sa réhabilitation dans la vie surnaturelle et à faire pénitence pour se réinsérer dans l'amitié de Dieu. Dans cette ligne, l'indulgence constitue un des éléments essentiels de l'événement jubilaire : elle manifeste la plénitude de la miséricorde du Père. « L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise, laquelle, en tant que dispensatrice de la Rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints » (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 1471).

En effet, le péché est une offense à la sainteté et à la justice de Dieu. Si le péché grave nous prive de la communion avec Dieu et nous exclut de la participation à la vie éternelle, tout péché véniel étant un attachement malsain aux créatures inspire

un besoin de purification des peines temporelles. Certes, par le sacrement de pénitence, la faute est pardonnée mais il reste à se purifier l'âme des conséquences du péché soit ici-bas soit au purgatoire. L'indulgence réalise cette pleine restauration du pécheur dans la miséricorde divine et dans la pleine communion avec Dieu et avec les frères. Dans l'Evangile de l'enfant prodigue, le geste du Père mettant l'anneau, les sandales et l'habit de fête à son fils après lui avoir signifié sa miséricorde, indique bien ce qu'est cette grâce particulière. Elle signifie pour nous la réparation des peines temporelles.

## 2 — COMMENT OBTENIR LES INDULGENCES DANS NOTRE DIOCÈSE

## 2-1 — Quelques dispositions générales

Dans les dispositions pour l'obtention de l'indulgence jubilaire, la pénitencerie apostolique rappelle que cette grâce ne peut être obtenue qu'une fois par jour. Elle peut être appliquée soit aux vivants soit aux défunts. L'indulgence exige tant la communion à Dieu et à l'Eglise, d'où les conditions spirituelles, sacramentelles et de prières. Pour obtenir l'indulgence, le



S. Exc. Mgr. Vincent Mensah

fidèle doit être en état de grâce et être dépourvu de la forme d'habit de se détacher du péché même véniel. Trois conditions générales sont à retenir :

— La confession sacramentelle individuelle et complète ;

— La réception en état de grâce de l'eucharistie. Si la participation à l'eucharistie est nécessaire pour chaque indulgence, il est opportun qu'elle ait lieu le jour même où l'on accomplit les œuvres prescrites ;

— Le témoignage de communion avec l'Eglise manifesté par la prière aux intentions du Pontife romain (le Notre Père, le Credo, le Je vous salue Marie ou une autre prière).

## 2-2 — Moyens

## Les pèlerinages

L'indulgence du jubilé est accordée dans notre diocèse à tout fidèle qui accomplit un pèlerinage et non une visite touristique à certains lieux de culte en y participant à la messe ou à un office religieux (chapelet, chemin de croix, adoration eucharistique, pieuse méditation conclue par un Notre Père, un Credo et l'invocation à Marie). A cet effet, les lieux de culte retenus dans le diocèse de Porto-Novo sont les suivants :

## 1 — L'église cathédrale

\* Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Porto-Novo

## 2 — Les églises paroissiales

\* Ste-Thérèse d'Avila de Kérou  
\* Notre-Dame de Lourdes de Dangbo  
\* Ste-Famille d'Adjara  
\* Ste-Anne de Sakété  
\* Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus d'Azowissé.

## 3 — Les centres de pèlerinage

\* Notre-Dame des lagnes, Maria Tokpa  
\* Sainte Croix à Gbodje.

## Les œuvres de miséricorde

\* La visite durant un temps convenable à des frères en difficulté (malades, personnes âgées et seules, handicapés) ;  
\* La visite aux prisonniers ;  
\* Le soutien par une contribution significative aux œuvres à caractère religieux et social (construction d'église, de chapelle, de salle de catéchèse) ou une aide en faveur des centres sociaux du dispensaire (internats, foyers-orphelins, dispensaires).

N.B. : L'obtention de l'indulgence grâce aux pèlerinages ou aux œuvres de miséricorde est toujours assortie de conditions générales, spirituelles, sacramentelles et de prières cf. le chapitre 2-1 ; quelques dispositions générales.

Fait à Porto-Novo le 7 décembre 1999  
Veille de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie

† Vincent Mensah  
Evêque de Porto-Novo

## DIOCÈSE DE KANDI

Les lieux saints retenus pour obtenir l'indulgence plénière du jubilé dans le diocèse de Kandi sont tous les lieux de culte (les paroisses) où le Saint Sacrement est présent en permanence, le centre de pèlerinage et autres lieux saints.

## I. — Paroisses

Il s'agit notamment des paroisses ci-après :

1°) La cathédrale Notre-Dame du Mont Carmel de Kandi ;

2°) Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus de Sonso ;

3°) Résurrection (paroisse de Bagou via Kandi) ;

4°) Notre-Dame de la Nativité de Gogounou ;



S. Exc. Mgr. Marcel H. L. Agboton

5°) Notre-Dame du Borgou de Banikoara ;

6°) Notre-Dame du Sacré-Cœur de Malanville ;

7°) Saint-Charles Lwanga de Négban ;

8°) Saints-Marc et Marthe de l'Ouganda de Karimama.

## II. — Lieu de Pèlerinage

— Centre de pèlerinage marial de « Kandi-Fo » ;

## III. — Autres lieux saints

Ce sont la prison et tous les centres de santé avec hospitalisation. Toute visite aux prisonniers et aux malades dans l'esprit de rendre visite à Jésus souffrant.

† Marcel H. L. Agboton  
Evêque de Kandi

## DIOCÈSE DE LOKOSSA

Cinq lieux de pèlerinage ont été choisis dans le diocèse pour aider les chrétiens à faire l'effort spirituel qui leur permettra de gagner des indulgences plénières.

1. Agoué : En plus des conditions ordinaires, il faut aller prier sur la tombe des missionnaires et faire une offrande pour la construction du monument en souvenir des premiers missionnaires.

2. Sè : Conditions ordinaires plus une prière pour les vocations sacerdotales et religieuses et une offrande pour les séminaires et noviciats.

3. Lokossa : Conditions ordinaires plus une prière pour l'enracinement de l'Eglise grâce à l'action des Laïcs et une



S. Exc. Mgr. Robert Sastre

offrande pour terminer la cathédrale.

4. Azové : Conditions ordinaires plus une prière pour les malades, les vieux et les vieilles et une offrande en faveur de nos centres de santé

5. Tchanvèdji : Conditions ordinaires plus une prière à la Vierge et une offrande pour la construction des chapelles et salles de catéchisme.

N.B. : Les conditions ordinaires sont :

— Confession et absolution

— Messe et communion

— Prière pour le Pape.

† Robert Sastre  
Evêque de Lokossa

## ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

## L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE

(Suite de la première page)

montre que le libre-échange sépare géographiquement, culturellement, psychologiquement, la production de la consommation de biens et de services. Les phénomènes de délocalisation, de décomposition de la production par les firmes multinationales en particulier traduisent la distinction géographique que le libre-échange opère entre offre et demande dans le commerce international. Ce faisant, le libre-échange dissocie l'offre de la demande et se préoccupe presque exclusivement de l'extension de la première. Et si, la demande globale se trouve réduite on est conduit à terme à une stagnation de la production et de la croissance. Dans le cas de l'Afrique le faible niveau des salaires joint aux mesures draconiennes du PAS ne permet pas, à l'Africain moyen, d'acquiescer les biens et services proposés sur le marché international.

Par ailleurs, les services de recherche et de développement des firmes multinationales étant toujours localisés dans leurs pays d'origine, il s'ensuit que la conception des produits intègre les données culturelles et psychologiques de ces nations. L'utilité de ces produits n'est donc pas universelle. Elle reste particulière parfois singulière. Cette empreinte des produits d'exportation contribue à la diffusion des valeurs culturelles occidentales ou parfois crée de nouveaux besoins chez les Africains qui passent en second plan ceux qui devraient être prioritaires. Ainsi, se développe sous nos yeux une nouvelle approche marketing «des marchés en termes de segmentation ou de "communauté de consommation". Estimant que les variables de styles et de niveau de vie sont plus importantes que la proximité géographique et l'appartenance à une tradition nationale» (11). L'Afrique ne peut pas et ne doit pas constituer un nouveau débouché pour les produits occidentaux. La demande africaine de biens occidentaux ou asiatiques est un fantasme qui masque la tendance compressive qu'implique la baisse des salaires recommandée par les vecteurs de la mondialisation du libre-échange dans les programmes d'ajustement structurel.

La contradiction malhusienne, qui voudrait voir ralentir l'expansion démographique de l'Afrique, conduit à la même conclusion. Comment combiner la progression exponentielle de l'offre avec la progression arithmétique de la population? La loi des débouchés ne se vérifiant pas déjà en Europe, il est juste de s'interroger sur les motivations réelles des défenseurs de la mondialisation du libre-échange : «La population en âge de travailler diminuera et vieillira à son tour. Surtout, la population en âge de s'équiper, de consommer, cessera d'augmenter en Europe et au Japon, alors qu'elle continuera à se développer aux États-Unis. Un puissant facteur de ralentissement de la demande, et donc de la croissance... Qui créera alors des entreprises? Qui stimulera l'offre de progrès technique? Qui conquerra les marchés étrangers? Les 300 millions d'Africains aux portes de l'Europe et les Chinois, Indiens, Indonésiens, Brésiliens et Russes — soit 46 % de la population mondiale — qui amorcent leur développement inquiètent Béatrice Manjoni d'Intignano, l'auteur de l'usine à acheteurs : «Ce monde en explosion constituera-t-il une opportunité salvatrice et un débouché pour notre vieille Europe ou se révélera-t-il une concurrence étouffante et insurmontable? Clients ou concurrents, là réside l'inconnue?» (12).

Pour les mêmes raisons, on observe que l'économie libérale engendre l'inégalité au sein des nations qui l'adoptent. Elle ne résorbe pas pour autant le déficit de la balance commerciale. De sorte que vouloir ou accepter le libéralisme et le libre-échange, c'est vouloir ou accepter l'inégalité nationale. L'Afrique ne doit donc pas opérer une coupure entre production et consommation. Ce faisant, elle évitera l'engrenage de la dépendance. Il s'agira de satisfaire les besoins propres des populations.

Il y a quelques années, Axelle KABOU faisait l'hypothèse d'un refus culturel et psychologique du développement par l'Afrique. Elle postulait d'une part que les limites culturelles marginalisaient économiquement l'Afrique, d'autre part que le mimétisme des élites organisait structurellement le sous-développement du continent noir (13). Au terme de son analyse elle prévenait contre cette tendance suicidaire et appelait de tous ses vœux à une conversion au véritable développement. Si, avec Axelle KABOU, nous convenons qu'il nous faut engager un véritable processus de développement, il nous faut opposer un refus ferme et franc en face de cette sorte de pensée unique que représentent le libéralisme et le libre-échange qui voudrait s'imposer à l'ensemble des nations sous le concept innocent de la mondialisation.

La distinction entre l'offre et la demande de biens et de services qu'induit le libre-échange suppose plus profondément la disparition de l'individu et par conséquent celle de la nation et des valeurs propres de chaque peuple sur lesquels peut se fonder un authentique développement. Adopter le libéralisme et donc le libre-échange conduirait l'Afrique à renier sa culture, ses valeurs propres qui ont structuré par le passé ses États et ses sociétés. Cette attitude achèverait la résistance de ces hommes et femmes qui commencent entre les frontières sur des critères propres. Ce disant, nous n'avons nullement l'intention d'ignorer les limites et les besoins nés de la mondialisation n'ont pas souvent un fondement africain. On peut observer aussi que l'appropriation du libre-échange par les élites africaines renforce l'abandon de tout esprit critique que Axelle KABOU condamnait déjà dans son essai. L'élite en Afrique accomplirait sa mission en identifiant les besoins réels des populations. Aujourd'hui, l'Afrique court le risque de, — par l'appropriation du discours libre-échangiste de la Banque mondiale et ses conséquences culturelles —, penser par procuration son système économique.

Il faut reconnaître que les tâches assignées à l'Afrique dans le cadre de la division internationale du travail résultent largement de décisions de gouvernements souverains comme l'atteste le deuxième point de cette réflexion. Fondamentalement, ce sont les négociations entre nations et au sein des nations qui restent déterminantes, tant dans les négociations sur les conditionnalités du PAS que dans les normes du code des investissements. Même en régime d'économie mondialisée les multinationales conservent une base

nationale et plus profondément un sentiment national que traduit aujourd'hui en Europe le concept d'entreprise citoyenne. La mondialisation économique n'empêche donc pas de gouverner. Seul le libre-échange dans son essence dénie cette qualité à l'État. La couverture sanitaire, l'adduction d'eau, le développement des infrastructures sanitaires, sociales, hydrauliques, du réseau routier ainsi que la réforme de l'éducation, le noircissement de la matrice intersectorielle restent des tâches d'abord nationales.

La mondialisation du libre-échange impose à l'État en Afrique un devoir de prospective. Comment envisageons-nous d'étendre la couverture sanitaire d'aujourd'hui à l'ensemble du continent? Comment assurer à tous le revenu nécessaire non seulement à la subsistance mais aussi à l'épargne et à terme à de meilleures conditions de vie? Ces questions sont posées dans le débat politique ailleurs; elles sont encore en Afrique largement taboues, à quelques réflexions d'intellectuels près... Il existe un déficit de finalité dans les politiques économiques en Afrique, parce que le PAS n'a pas encore produit de sens. La déréglementation, la politique d'attractivité des firmes étrangères, voire la multiplication des ONG ne peuvent tenir lieu de projet de société. Le déficit de finalité se double d'un déficit de solidarité parce qu'adopter le libéralisme à l'intérieur de l'Afrique et le libre-échange à l'extérieur amplifiera les inégalités d'emploi, de revenu, de savoir au sein des sociétés africaines.

L'action des vecteurs de la mondialisation du libre-échange, notamment celle de la Banque mondiale, pose la question de l'efficacité du régime démocratique adopté par la majorité des États africains. La démocratie est la mise en œuvre d'un contrat social. Elle est la volonté particulière d'un groupe d'hommes et de femmes, d'un peuple, que des conditions matérielles predisposent à vivre paisiblement ensemble d'une manière qu'ils ont eux-mêmes choisie. Ceci suppose le recours au vote et ordinairement à la représentation. Nous faut-il aller jusqu'au référendum pour adopter ou non le PAS ou plus largement le libéralisme? Les lignes, qui précèdent, s'inquiètent de la souveraineté des peuples en Afrique. L'avènement du libre-échange en Afrique laissera-t-il nos démocraties sans voix : «les flux de marchandises et de capitaux s'internationalisent tandis que le territoire du politique demeure enclavé dans les frontières étroites des États-Unis. Elle transforme le rapport de forces entre les entreprises et les États, au bénéfice des premières. Et comme la démocratie s'exerce pour l'essentiel, dans le seul cadre national, c'est notre capacité à décider collectivement de notre avenir et à définir les règles de notre vie commune qui se trouve remise en cause» (14). L'Afrique, aujourd'hui, ne peut pas faire l'économie de certains débats. Il faut, même si cela prend du temps, expliquer sur la place publique les négociations économiques internationales qui sont conduites par des fonctionnaires qui visiblement n'ont reçu aucun mandat du peuple et ne rendront compte à terme à personne des conséquen-

ces de leur choix. Nous devons admettre que le poids de la dette qui affecte nos économies résultent, en grande partie, de ce chèque à blanc que nous avons signé explicitement ou implicitement à nos dirigeants. Faut-il continuer de rester passif et ne réagir que lorsque ces négociations commencent à creuser les inégalités et à renforcer la pauvreté? Comment combler l'écart qui sépare toujours les élites politiques, économiques et sociales nationales de la réalité du quotidien africain? Comment, surtout, rapprocher les opinions publiques et spécialement les électeurs africains des institutions des capitales?

Il est indispensable d'établir un nouveau contrat social direct, entre les parlementaires, les élites en général et leurs électeurs, qui permettra aux citoyens d'identifier les candidats et les élus et surtout d'exprimer leurs besoins vitaux, au lieu d'en faire les otages des appareils des partis ou des statistiques qui ne correspondent pas à la réalité qu'ils observent. Le week-end dans leur village. La démocratie impose la coresponsabilité et la solidarité de chacun et de tous. Il serait légitime, dans ces conditions, de solliciter l'adhésion directe des citoyens et de les considérer comme acteurs du débat économique lors des négociations avec les institutions internationales ou de l'établissement d'un plan de développement.

En définitive, le refus de la mondialisation, auquel exhortent ces lignes, ne sera effectif que dans la mesure où les Africains guèreront de leur écart. Comment expliquer autrement l'adhésion tacite de tous ou presque à ses mécanismes économiques de libéralisme et de libre-échange édulcoré qui favorisent un petit nombre que la majorité envient et admirent? Il nous faut opérer une conversion; c'est-à-dire renoncer à l'idée que le comportement généralisé est le meilleur. L'homme est à chaque instant capable de nier la réalité, de se mentir à lui-même, pour s'illusionner de façon satisfaisante. Aujourd'hui, en Afrique toute situation perçue comme complexe, trop pénible, trop menaçante, est contournée, évacuée, niée. La facilité avec laquelle nos élites adoptent le discours de la mondialisation jointe à notre adhésion commune illustrent cette utopie qui relance l'injustice, conforte l'illégalité et les réseaux du clientélisme. Le refus de comprendre — ce suivisme collectif dans lequel s'embrassent convictions intimes et idées personnelles — n'a jamais servi personne, sinon l'ambition de quelques-uns qui profitent justement de ce climat de démission acceptée.

Que faire? Les réflexions qui précèdent posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Cependant, il semble important de rappeler pour terminer que nier systématiquement et sans discernement les valeurs de chez soi et exalter celles d'ailleurs peut être suicidaire.

## NOTES

(11) Armand MATTELART, «Vers la communication-monde», in Sciences Humaines — Hors série n° 17.

(12) Béatrice Manjoni d'Intignano, L'usine à acheteurs, Plon, coll. Tribune libre, pp. 59 & 63.

(13) Axelle KABOU, Et si l'Afrique refusait le développement, L'Harmattan, 1991.

(14) Philippe Fréneux, «Les nouvelles règles du commerce mondial», in Alternatives économiques, Mai 98, p. 36.